



Secrétariat Général

No 27

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013****Présidence : Anne Hiltbold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de M. Nicolas Walder, Maire et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltbold, Catherine Marti, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Mme Arlette La Chiusa, MM Salah Ben Chaabane, René Gevisier, Stephan Pollini

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en saluant la présence du Conseil administratif in corpore, du public et des membres de l'administration communale.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération **87-2013 P** : proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à la modification des aménagements et du schéma de circulation du quartier des Noirettes-périmètre compris entre la route des Jeunes, la route des Acacias et la rue Jacques-Grosselin
5. Délibération **88-2013 P** proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au mandat d'une équipe pluridisciplinaire chargée du réaménagement de la route de Veyrier depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour avec la rue de la Fontenette, l'avenue Cardinal-Mermillod et la rue de Veyrier y compris
6. Délibération administrative **90-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la réalisation de locaux d'enseignement de la musique et d'aménagements extérieurs dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé "Les Familia"
7. Délibération administrative **91-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2014, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
8. Délibération administrative **92-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
9. Délibération administrative **93-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014
- Propositions des membres du Conseil municipal**
10. Motions

1. Motion **36-2013 R** : pour une levée des ordures dans le Vieux-Carouge assurée normalement par la voirie et pour l'intégration de quelques EDS "CYCLOTRI" au sein du STVE
11. Postulats
12. Résolutions
13. Pétitions
  1. Pétition **12-2013 R** : pour des parcs à chiens afin de garantir l'hygiène et offrir des lieux d'ébats et d'éducation pour chiens dans le quartier des Tours de Carouge
  2. Pétition **15-2013 P** : pour une utilisation sans nuisance de l'Agora de la Tambourine
14. Questions

La Présidente excuse l'absence de Mme Arlette La Chiusa, MM René Gevisier et Stephan Polini

Avant de passer au point 1, l'assemblée va rendre un hommage à son ancien collègue Conseiller municipal M. Michaël Paparou.

La Présidente passe la parole à M. Baertschi qui souhaite dire quelques mots à M. Paparou.

*« Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout ».*

*Cette phrase d'Albert Camus nous semble bien résumer l'engagement en politique de notre ami Michael Paparou.*

*Cher Michael, c'est très probablement dès ton enfance, où tu as grandi au sein d'un milieu modeste, que tu as appris l'importance des valeurs de justice, de respect et de solidarité.*

*Nous savons en effet que tu es très attaché à ces valeurs essentielles et que c'est pour ces raisons, pour une large part, que tu as estimé nécessaire de t'engager politiquement. Dans une orientation souvent libertaire, mais fondamentalement démocratique, afin de rejoindre ceux qui luttent pour préserver ces valeurs fondamentales.*

*Animé par un esprit de rigueur mais sans faire preuve de dogmatisme, tu as su faire œuvre de propositions. Attaché à la défense de tes principes, au risque même de pouvoir paraître parfois incompris, tu as su prendre avec courage des initiatives répondant à tes convictions. Tu t'es engagé pour divers objets, te montrant actif au sein de ce Conseil par tes interventions, tes questions, le dépôt de motions notamment. Tu as aussi présidé la Commission de la sécurité avec le sentiment que c'est, avant tout par le dialogue que l'on parviendrait à insuffler un sentiment et des principes de responsabilité et de respect propres à cultiver une vie de société.*

*Préoccupé par la qualité de ton environnement et l'évolution des divers quartiers de notre Commune, dans le PAV comme sur le plateau de Pinchat, tu t'es montré soucieux de l'évolution en cours. Ceci tout en faisant preuve d'une certaine élévation. A vrai dire, dès lors qu'avec deux autres membres du Conseil l'occasion t'avait été donnée de parcourir la Haute Route en Valais, nul doute que tu aies pu prendre toute la mesure de l'éphémère et de l'essentiel.*

*Il faut dire enfin un mot de ta vocation d'enseignant. Ce métier que tu as choisi est aussi une quête de vérité. Car, comme le dit Jean-Jacques Rousseau, « On n'est curieux qu'à proportion qu'on est instruit ».*

*Cher Michael, de 2003 à 2013 tu as consacré une décennie à notre Commune. Pour défendre des idées et des causes qui t'étaient chères. Au nom de tes collègues et du Parti socialiste, nous tenons ici à t'exprimer toute notre gratitude et à te souhaiter plein succès pour la suite de tes activités. (applaudissements)*

M. Morex fait remarquer qu'il va faire une intervention pas très coutumière au sein de ce Conseil mais en son nom et celui du PLR, il regrette la démission de M. Paparou parce qu'il avait en face de lui un adversaire, certes, mais quelqu'un qui, avec courage parfois, recherchait le consensus avec ses adversaires d'en face.

La Présidente remet un cadeau vinicole à M. Paparou.

M. Paparou souhaite dire qu'il est ému d'être au fond de la salle et de voir que la politique est une continuité puisqu'il y en a un qui part et un autre qui vient. Ce qui est beau dans la politique est que nous ne sommes pas indéboulonnable et il faut savoir laisser sa place. Maintenant, il a d'autres responsabilités parce qu'il a été nommé Président de la nouvelle caisse de pension fusionnée la CPEG et, dans cette mesure, il était inconciliable pour lui de mener ces deux activités de front. Il regrette cette enceinte mais son cœur est toujours avec le Conseil municipal pour les deux ans à venir.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 septembre 2013**

Mme Marti demande une correction en page 21 car il s'agit de la permanence de désendettements et non pas des endettements.

Le procès-verbal est approuvé par 24 oui et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### Communications de M. Walder

La première communication concerne la réorganisation du service transports, voirie et espaces verts.

Suite à ma communication lors du dernier Conseil municipal je tiens à vous informer que l'audit interne sur le service Transport Voirie et Espaces Verts se poursuit et que, dans ce cadre, le Conseil administratif a décidé de lancer une deuxième procédure d'enquête administrative. Elle concerne cette fois le chef du secteur Voirie. Il est suspendu de ses fonctions durant le déroulement de l'enquête.

En son absence, la conduite de ce secteur est assurée par son adjoint, Monsieur David Serra. Etant donné l'importance de ce secteur qui est actuellement sous pression également avec l'internalisation des activités du cyclotri, il s'est vu adjoindre le soutien de l'actuel adjoint du secteur transport et manifestations, M. Patrick Guisolan.

Je tiens ici à remercier ces deux collaborateurs et toutes celles et ceux qui, dans ces moments difficiles, continuent à donner le meilleurs d'eux-mêmes pour assurer des prestations largement reconnues et appréciées par la population carougeoise.

La deuxième communication concerne le programme cyclotri .

Comme cela vous a été annoncé par l'envoi du Communiqué de presse que nous vous avons adressé lundi passé, le Conseil administratif a décidé de rompre le contrat de partenariat que nous avons avec l'association Partage pour la récolte des déchets dans le secteur du Vieux Carouge.

Pour rappel, ce programme nommé *Cyclotri* inclut une levée quotidienne et presque personnalisée des différents déchets pour les habitants et les commerçants dans le secteur du Vieux Carouge. Cette prestation exceptionnelle avait été développée dans la perspective de participer à la création d'emplois de solidarité avec l'objectif explicite de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de chômeurs en fin de droits.

Au vu de la gravité des faits reprochés, qui touchent autant le statut des emplois de solidarité que les conditions ou les relations de travail au sein de Partage, le Conseil administratif a rencontré toutes les parties à différentes reprises. Il a également écrit à la Conseillère d'Etat en charge du dossier afin de proposer une revalorisation des salaires des Emplois de solidarité ou, tout au moins, la possibilité d'attribuer une prime aux collaborateurs affectés au Cyclotri et ce, en raison de la pénibilité de la tâche.

Votre Conseil a d'ailleurs eu la possibilité d'échanger avec les différentes parties lors d'une double commission "toutes commissions réunies".

Il faut noter encore que, depuis lors, nous avons à déplorer le refus de l'Etat d'entrer en matière sur une revalorisation des salaires ainsi que son inaction en termes de pilotage du dossier des emplois de solidarité. J'en veux pour preuve les informations diverses et souvent contradictoires relayées par plusieurs d'entre vous quant à la position de l'Etat sur l'association Partage et le dossier des EdS. Position qui n'est ni claire, ni exposée publiquement.

Dès lors et devant la grève qui s'éternise et les grévistes eux-mêmes qui insistent pour que l'on mette fin à ce contrat, nous avons décidé de résilier le contrat avec l'association Partage pour le débarras des déchets dans le Vieux Carouge.

La fin du partenariat qui sera échelonnée d'ici à la fin de l'année, sera coordonnée avec l'association Partage afin de ne préjudicier personne.

Par ailleurs, le Conseil administratif proposera deux amendements au budget 2014 visant à permettre l'internalisation de ce secteur de Carouge dans les activités traditionnelles de levée des déchets et à soutenir la banque alimentaire de Partage. Pour cette dernière, il est nécessaire de rappeler qu'elle était en partie financée par les activités de cyclotri.

Dès lors, un arrêt brutal de cet apport financier pourrait la mettre en péril. Ce qui causerait du tort non seulement aux 50 collaborateurs toujours en activité mais aussi aux centaines d'association dont les activités dépendent de cette banque alimentaire. C'est pourquoi nous proposerons une subvention extraordinaire de CHF 100'000.-- pour autant bien sûr que l'audit sur le fonctionnement de cette association les blanchisse des accusations de manquements graves.

A noter que si votre Conseil approuve la création de deux postes, ils pourront être ouverts dans le cadre de la réorganisation du Service des transports, voirie et espaces verts à venir. Les employés de Partage affectés au Cyclotri pourront postuler et leur expérience, comme celle d'autres éventuels candidats, sera bien sûr prise en considération selon les principes qui régissent tout recrutement au sein des services municipaux.

Pour ce qui est des prestations, le service quotidien sera assuré jusqu'à la fin de l'année. Dès le mois de janvier 2014, la récolte des déchets dans le Vieux Carouge sera soumise au même régime que les autres quartiers de notre commune. Ces éléments seront précisés sur notre site et dans le prochain Vivre Carouge. Parallèlement, un flyer d'information sera distribué à tous les habitants et commerçants de ce secteur pour les en informer.

Je répète ici que le Conseil administratif regrette fortement l'issue de ce partenariat qui, outre les aspects écologiques, visait à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des collaborateurs EdS de Partage.

Si aujourd'hui ce partenariat s'arrête, il faut relever que la prestation a toujours été très appréciée par la population carougeoise et aura permis, au cours des 4 années de collaboration, à trois collaborateurs de Partage de décrocher un emploi au sein de notre commune. Ce partenariat n'aura donc pas été vain et sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, son issue aujourd'hui ressemble malheureusement plus à un grand gâchis qu'à une victoire pour nous.

La troisième communication concerne la tenue durant les séances du Conseil municipal.

Le Conseil administratif vient de recevoir une lettre du Conseil d'Etat signé par son président, Charles Beer et la Chancelière Anja Wyden Guelpa pour demander de faire lecture d'un courrier rappelant aux Conseillères et Conseillers municipaux leurs devoirs et la nécessité de conserver un comportement digne lié à leur fonction.

M. Walder en donne lecture :

*Concerne : obligation de bienséance et de retenue des Conseillers municipaux*

*Madame la Présidente du Conseil municipal,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électives.*

*Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.*

*Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.*

*Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.*

*Il est notamment répréhensible de violer le règlement du conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.*

*La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.*

*Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.*

*Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.*

*La chancelière :  
Anja Wyden Guelpa*

*Le président  
Charles Beer*

M. Walder souhaite profiter de ce courrier pour rappeler une fois de plus au Conseil municipal l'importance de la confidentialité des discussions et prises de position en commission, y compris en ce qui concerne les échanges sur les réseaux sociaux et les blogs.

La possibilité de pouvoir discuter en toute sérénité entre élus de tous bords sans s'inquiéter de voir ses propos faire la une des médias le lendemain est la pierre angulaire du système démocratique Suisse basé sur le multipartisme et le consensus. Sans cet espace de discussions hors du champ médiatique, nous pouvons craindre de nombreux blocages ou même que notre système ne se grippe durablement.

M. Walder ose espérer que personne ici ne considère souhaitable la disparition de notre système politique, même pour une hypothétique victoire électorale.

La quatrième communication concerne les travaux de régénération de la forêt de Pinchat

Depuis environ 10 ans, notre canton subit une forte invasion de *Robinia pseudoacacia* appelés aussi "Robinier".

Cet arbre se répand rapidement et pousse d'une manière très vigoureuse.

Jusque là, il n'y a rien de particulier à lui reprocher sauf qu'il empêche les autres espèces végétales de croître ce qui peut mettre en péril la biodiversité.

Cet état de fait a malheureusement également été constaté dans notre forêt sur la falaise de la Moraine de Pinchat.

Avec l'aide et les conseils de la direction générale de la nature et paysage, nous avons établi un plan d'action afin de contenir l'expansion de ces végétaux en procédant à leur élimination.

Cette opération a débuté au printemps sous la conduite de notre collègue des espaces Verts en charge des arbres Monsieur Laurent Dumont. Elle se déroule en 2 phases.

La 1<sup>ère</sup> a consisté à écorcer tous les robiniers sur environ 50cm. Elle vise à affaiblir les robiniers pour qu'une fois coupés ils ne rejettent pas de la souche. La seconde opération qui a débuté la semaine dernière concerne elle l'abattage de ces arbres.

L'objectif est que l'espace laissé libre par l'abattage des robiniers permette aux plantes indigènes de nos forêts de retrouver leur place et participer ainsi à la préservation de la biodiversité dans notre canton.

Ces opérations s'effectuent en interne. A noter enfin qu'en raison de l'ampleur de la tâche, celle-ci sera effectuée secteur par secteur et ce, sur plusieurs années.

La cinquième communication concerne la finalisation de la vente de télécarouge

M. Walder est heureux de préciser que la vente de la société Télécarouge, votée à une large majorité par ce conseil, a été finalisée avec les représentants de la société UPC Cablecom.

Le montant final versé à la ville de Carouge pour ses 51% d'actions est de CHF 3'718'947.- soit plus de CHF 300'000.- au-dessus du prix plancher annoncé dans la délibération.

La sixième communication concerne la réponse au postulat 7-2012 de Mme Budry

Ce postulat avait pour titre "des solutions locales pour un désordre global" et demandait à ce que le Conseil administratif prenne des mesures en vue de promouvoir une nourriture saine et moins carnée.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance d'inciter les Carougeois à manger plus sainement, plus local et moins carné.

A cet effet, la Ville de Carouge mène déjà toute une série d'actions et projette d'en mettre de nouvelles sur pied. Voici un tour d'horizon de ce qui est fait et sera fait suite à ce postulat.

#### Le domaine de la sensibilisation :

La Ville de Carouge qui est consciente des enjeux importants autour de l'alimentation le manifeste en mettant sur pied des actions de sensibilisation et d'information pour la population et les collaborateurs que ce soit par le biais d'articles dans le journal communal, de la distribution d'informations tels que dépliants et concours sur le thème d'une alimentation saine, de manifestations organisées par la commune, week-end sport et santé par exemple, et de soutien à des initiatives privées, comme le pique-nique des chefs qui a eu lieu récemment dans le cadre de la semaine du goût et à des projets d'associations locales comme les potagers urbains que l'on aimerait voir se développer dans le secteur de la Tambourine.

L'Agenda 21 dans sa mission de promotion du développement durable à l'échelle locale de la commune est particulièrement concerné par la thématique. Dans le cadre des ses activités, de petites actions de sensibilisation ont été et sont régulièrement menées notamment lors du parcours d'accueil, de la semaine de l'énergie ou des week-ends sport et santé.

#### Le domaine de l'incitation aux restaurateurs :

Le service des affaires sociales veille à ce que les restaurants scolaires carougeois proposent, sur les quatre repas hebdomadaires, un repas avec du poisson et un repas végétarien. Dans les institutions pour la petite enfance, les restaurants proposent deux jours sans viande par semaine. Les menus sont tous contrôlés par une diététicienne de "fourchette verte" ce qui implique un contrôle très strict de l'équilibre alimentaire, notamment en ce qui concerne les graisses animales.

Lors des week-ends sport et santé organisés environ tous les deux ans à Carouge, les stands proposent uniquement des menus "fourchette verte".

A l'échelle des repas, organisés par l'Administration, la Ville de Carouge veillera à accroître le nombre de repas sans viande pour le Conseil municipal sur la base d'une liste de traiteurs proposant des produits locaux et de saison que l'Agenda 21 est en train d'élaborer. Cette initiative pourra être étendue aux manifestations communales proposant un apéritif ou un repas.

Il est également à noter que la Ville de Carouge propose à ses collaborateurs-trices des fruits de la région délivrés par une entreprise carougeoise en été.

#### Le domaine des cours et incitations aux Carougeois

Des ateliers jardinages bio sont organisés chaque année depuis 2012 afin d'apprendre aux Carougeois intéressés le B-A-BA pour cultiver leurs propres fruits et légumes sur leurs balcons et dans leurs jardins. L'Agenda 21 souhaite organiser, en 2014, un nouvel atelier jardinage ainsi qu'un atelier de cuisine végétarienne.

Dès le 1er mai est entré en vigueur un nouveau règlement communal qui favorise les producteurs plutôt que les revendeurs sur le marché de Carouge. Cette mesure vise l'apparition de plus de marchands proposant des produits locaux.

En 2013, la Ville de Carouge a soutenu l'initiative "pique-nique des chefs" qui a permis de faire découvrir gratuitement aux Carougeois des plats élaborés par de grands chefs genevois ne comportant que des produits régionaux végétariens et de saison.

En 2014, la Ville envisage de participer à l'organisation de "The Meal", repas proposé aux citoyens et composé uniquement de produits locaux et de saison et organisé au même mo-

ment dans des villes du monde entier en soutien à la paysannerie du Sud et à la souveraineté alimentaire.

Enfin, nous espérons qu'en 2014, le projet potager urbain à la Tambourine verra le jour et permettra à une cinquantaine d'habitants de ce quartier de cultiver leurs fruits et légumes et se rencontrer autour de cette activité de jardinage.

#### En conclusion

La Ville est active dans le domaine de la sensibilisation et continuera de l'être. Elle propose des actions de promotions de la consommation des produits locaux comme la distribution gratuite de paniers de fruits de saison aux différents services de l'administration ou l'appui à des initiatives ponctuelles. Elle offre aux Carougeois la possibilité d'assister à des ateliers de jardinage bio et souhaite renforcer ce type d'activité. Parallèlement, elle favorise la vente de produits régionaux sur son marché. En termes d'incitation aux restaurateurs, un effort important est fait pour les écoles et une attention particulière sera dévolue aux repas du Conseil municipal et autres manifestations communales.

En conclusion, la Ville de Carouge reste consciente des enjeux importants autour de l'alimentation et s'efforcera de saisir toutes les opportunités pour agir dans le sens de promouvoir une alimentation saine, de proximité, biologique, peu vorace en énergie et respectueuse des animaux.

#### Communications de Mme Lammar

La première communication concerne la centrale photovoltaïque

Mme Lammar a le plaisir d'annoncer que, faisant suite au vote par le Conseil municipal de la motion 62 "Energie solaire", la réalisation de la centrale photovoltaïque de l'école de la Tambourine arrive à son terme.

Des panneaux photovoltaïques ont donc été posés sur le toit de l'école de la tambourine et devraient être fonctionnels pour début novembre.

Ce projet a été réalisé en un temps record, elle en veut pour preuves les dates pour l'exécution des travaux :

- Le dossier final pour exécution est remis par les SIG le 20 mars 2013 à la Ville de Carouge.
- Le contrat liant les SIG et la Ville de Carouge pour la consommation d'énergie électrique solaire est signé le 22 mai 2013.
- L'autorisation de construire est obtenue par les SIG auprès de département de l'Urbanisme de l'Etat de Genève le 17 juillet 2013.
- Les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques commencent le 17 septembre 2013.
- Les derniers panneaux seront montés cette fin de semaine, et leurs raccordements seront terminés à la fin du mois d'octobre 2013.

Enfin, la centrale solaire photovoltaïque délivrera du courant solaire dès novembre 2013. L'installation sera testée et optimisée d'ici la fin de l'année.

Pour mémoire, la centrale comprend 406 panneaux Sunpower pour une surface de 662 m<sup>2</sup>. La capacité de production d'énergie est de 130 Méga Watts/heure (MWh) annuel, à mettre en regard avec une consommation de l'école de la Tambourine d'environ 115 MWh par année. Donc toute la consommation d'électricité de cette école sera couverte par la production locale.

La mise en service de cette centrale fera augmenter l'usage d'énergie Vitale solaire de 2,7% pour le patrimoine de la commune. Pour mémoire, l'achat de l'énergie SIG Vitale Vert com-



prend 2,5% de courant d'origine solaire. Ainsi, jusqu'à cet été, la commune avait un pourcentage d'énergie Vitale solaire de 2,5%.

En 2014 la situation sera amélioré avec l'apport de la centrale solaire de la Tambourine.

Même si seule la moitié de la consommation du patrimoine communal reste en énergie SIG Vitale Vert, comme cela est prévu dans le budget 2014 et si cela est voté par le Conseil municipal, la part d'énergie d'origine solaire augmentera à 3,95 %.

In fine, rappelons que le choix de partenariat avec les SIG comprend l'engagement par la commune à consommer l'énergie solaire produite sur le site, alors que l'investissement dans la centrale elle-même est en main des SIG. Concrètement ce sont donc les SIG qui ont payé l'installation et nous nous sommes engagés à consommer de l'énergie solaire.

Le coût de l'énergie Vitale solaire est à 40 cts/kWh, sa tendance à la baisse est illustrée par le prix en 2008 de 70 cts/kWh, ce qui représente une diminution de 43% sur cinq ans à ce jour. Dès lors, dans les années qui viennent, la production locale d'électricité sera donc financièrement bien plus attractive.

Par rapport à ce projet, le Conseil administratif organisera prochainement un moment pour que le conseil municipal puisse aller visiter cette centrale et ensuite, plutôt au printemps, histoire d'avoir un temps meilleur, une journée porte ouverte sera organisée pour toutes et tous.

La deuxième communication concerne le congrès national des sapeurs pompiers à Chambéry

Suite aux échanges établis dans le cadre du 225<sup>ème</sup> entre la ville de Chambéry et la ville de Carouge, nous avons reçus une invitation pour participer au congrès national des sapeurs-pompiers de France qui se déroulait cette année à Chambéry.

Une délégation des sapeurs-pompiers de la ville de Carouge accompagnée de votre serviteur se sont rendus à cette importante manifestation le jeudi 10 octobre 2013 qui était la journée dédiée à l'accueil des délégations étrangères.

Lors de cette journée organisée par le comité du COSALP et le service des relations internationales de la ville de Chambéry, plusieurs visites et réunions étaient prévues pour les différentes délégations présentes.

Nos sapeurs-pompiers carougeois ont pu échanger et engager des discussions sur les techniques opérationnelles et les problématiques rencontrées avec d'autres délégations étrangères et les sapeurs-pompiers français.

Cette belle journée s'est conclue par une réception officielle des délégations étrangères par les autorités de Chambéry et les responsables de la fédération nationale des sapeurs-pompiers.

Un courrier de remerciement a bien évidemment été envoyé ce jour à la ville de Chambéry pour cette invitation et pour l'accueil chaleureux que l'on a reçu lors de cette journée.

Nous espérons que les relations avec la Ville de Chambéry perdurent encore longtemps.

#### Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals n'a pas de communication

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La première communication concerne l'ACG

La Présidente rappelle que le Conseil municipal peut faire valoir son droit de veto contre des décisions de l'association des communes genevoises. Deux décisions ont été prises récemment, soit les 11 et 28 septembre 2013 et la dernière concerne le budget 2014 de l'ACG et le délai d'opposition est au 25 novembre, tandis que pour la première décision le délai est au 4 novembre 2013 et concerne une dotation de CHF 200'000.— pour des travaux pour des locaux pour des artistes.

La deuxième communication concerne le calendrier des séances du Conseil municipal pour 2014 et celui-ci a été adopté par le bureau lors de sa dernière séance et les dates seront communiquées demain. Pour 2014, les séances du Conseil municipal ont été fixées le mardi soir et des bureaux qui se réuniront le jeudi de la semaine précédente, soit 12 jours avant le Conseil municipal.

La troisième communication concerne la prochaine conférence de la coordination des villes romandes qui se tiendra à Bienne le 22 novembre sur le thème de la place des jeunes dans l'espace urbains. L'invitation et les détails seront envoyés aux membres demain par courriel.

**4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 87-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DESTINE A LA MODIFICATION DES AMENAGEMENTS ET DU SCHEMA DE CIRCULATION DU QUARTIER DES NOIRETTES- PERIMETRE COMPRIS ENTRE LA ROUTE DES JEUNES, LA ROUTE DES ACACIAS ET LA RUE JACQUES-GROSSELIN**

Monsieur Walder introduit le sujet.

Il s'agit d'un crédit d'investissement d'un montant total de 2,26 millions pour effectuer plusieurs aménagements dans le secteur des Acacias-Noirettes et ce dès le printemps 2014.

Ces aménagements visent trois objectifs, soit :

- Accroître la sécurité et le confort des habitants et usagers par l'élargissement des trottoirs, mise en place de mesure visant à faire respecter les vitesses et l'amélioration de l'accessibilité des modes piétons et cyclables.
- Réduire au maximum le trafic de transit dans le quartier tout en garantissant l'accessibilité pour les habitants, les entreprises et les commerces.
- Enfin créer une voie supplémentaire au bout de l'avenue de la Praille afin de faciliter et fluidifier l'accès à la route des Jeunes et l'autoroute depuis ce quartier.

M. Walder rappelle que les solutions qui sont soumises à travers cette délibération font suite à des consultations multiples tant avec l'association des habitants de la Praille que les principales entreprises établies dans ce secteur.

Pour rappel ces propositions vont dans le sens de la pétition des habitants de la Praille que votre Conseil avait renvoyé au Conseil administratif en lui demandant de donner suite. Elles font également suite à l'accueil favorable reçu lors de la commission de l'urbanisme du 24 mai 2012.

A noter que ce projet a été depuis affiné et certains éléments « verts » ont été intégrés. Dès lors, afin de pouvoir enfin apporter des améliorations tant aux habitants qu'aux grandes entreprises établies dans ce secteur, je ne peux que vous inciter à accueillir favorablement cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 24 oui et 1 non**

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Pistis, en lisant la délibération, est surpris de constater qu'à nouveau il est préconisé (de manière artificielle) de réduire les voies de circulation destinées aux voitures afin d'élargir les trottoirs pour les habitants et usagers. Aujourd'hui, il aimerait connaître l'impact de ce projet pour les résidents carougeois parce que le fait de rétrécir les voies de circulation et d'augmenter les trottoirs provoquera des files d'attente des voitures sur le boulevard des Promenades et la rue Montfalcon. Les Verts vont créer l'immobilité dans Carouge et Genève et il aimerait connaître l'incidence, en termes de pollution par le fait que les voitures soient en colonne et obligées, au moment de croiser de freiner, s'arrêter et redémarrer.

M. Etienne recommande à la commission de s'interroger sur la valorisation de l'espace public et la requalification de l'espace urbain en matière de qualité de l'espace public car il est aussi important de se soucier de ce qui est fait avec ce projet.

M. Gerster aimerait que les commissaires soient renseignés sur les principaux fournisseurs de voitures dans ce quartier, soit les banques Pictet et UBS. Toute personne qui passe dans ce quartier vers 17h00 sait que c'est bouché, ce qui ennuie principalement les habitants. Qu'est-ce que ce plan va changer ? Il rappelle que Foyer handicap se trouve aussi dans ce périmètre et qu'il a recours à des véhicules pour déplacer les personnes. Est-ce que ce nouveau sens de circulation ne va pas leur créer plus de déplacements qu'il n'en devrait. Il demande également que les commissaires soient renseignés sur le planning parce qu'il ne peut pas trahir un secret de fonction mais, pendant un certain temps, un emplacement utile à la population sera mis dans cette zone et il pourrait y avoir un auto-goal par le fait de changer les sens de circulation.

Mme Stebler fait remarquer qu'une association d'habitants a fait plusieurs pétitions et études. Elle recommande de tenir compte de leurs recommandations et pétitions.

Mme Molinari recommande (pour les personnes qui n'auraient pas pu ou voulu suivre les débats de la récente commission), qu'en début de commission il y ait une répétition de ce qui a été dit par rapport aux doléances et problèmes évoqués par les habitants ainsi que par les entreprises travaillant dans ce secteur. En effet, ils en ont assez et souhaitent, eux-mêmes (entreprises et habitants) avoir une meilleure qualité de vie par une meilleure prise en compte de toute forme de mobilité.

M. Voignier trouve très intéressant les plans et les pièces annexes. Il voit des modes de ralentissement à certains ronds-points qui avaient été présentés en commission comme des mesures d'accompagnement. Il demande qu'un plan plus élargi soit remis aux commissaires afin qu'ils aient une vision globale de la circulation aux abords de ce périmètre pour mieux voir les pénétrantes dans ce secteur.

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 88-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AU MANDAT D'UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE CHARGEE DU REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE VEYRIER DEPUIS LE PONT DU VAL D'ARVE JUSQU'AU CARREFOUR AVEC LA RUE DE LA FONTENETTE, L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD ET LA RUE DE VEYRIER Y COMPRIS**

Monsieur Walder introduit le sujet.

Il s'agit d'un crédit d'étude d'un montant total de CHF 315'000.- en vue de la requalification de la route de Veyrier depuis le pont du val d'Arve jusqu'aux carrefours de la rue de la Fontenette, avenue C. Mermillod et Rue de Veyrier.

Cet axe, très fréquenté, ne bénéficie pas d'un aménagement adéquat pour un secteur d'habitations appelé à se développer fortement.

La zone sportive très fréquentée par les enfants et appelée à se développer justifie à elle seule des accès mobilité douce sécurisés.

Ces études visent cinq objectifs pour ce quartier, soit :

- Accroître la sécurité et le confort des habitants et usagers par l'élargissement des trottoirs, mise en place de mesure visant à faire respecter les vitesses et l'amélioration de l'accessibilité des modes piétons et cyclables ;
- Réarboriser la route de Veyrier et les carrefours sur la rue de la Fontenette en tenant compte de la densification de ce quartier ;
- Assainir les collecteurs selon le plan général d'évacuation des eaux ;
- Réaménager afin de pouvoir mieux coordonner les flux de circulation, y compris les carrefours sur la rue de la Fontenette qui, actuellement, ne sont pas satisfaisants ;
- Protéger les populations contre les nuisances sonores en s'approchant du respect des normes OPB grâce notamment à l'arborisation et la pose de revêtement anti-bruit.

Dès lors, afin de pouvoir enfin apporter à tous les habitants de ce quartier une meilleure qualité de vie, je ne peux là aussi que vous inciter à accueillir favorablement cette délibération pour un crédit d'étude.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex souhaite que les commissaires se souviennent que la commune a déjà fait de nombreuses études sur le réaménagement de la route de Veyrier et qu'ils réfléchissent à l'utilité de dépenser des centaines de milliers de francs pour une nouvelle étude alors que la route de Veyrier est une pénétrante comme les rues de la Débridée et de Veyrier. De plus, la commune a le service de l'urbanisme à disposition et il pense que les commissaires devraient plutôt pencher pour la solution d'une étude faite par ce service en prenant l'exemple ce qui a déjà été fait pour la rue de la débridée et celle de Veyrier.

M. Baertschi observe la coupe type au 100<sup>ème</sup> et il est un peu perplexe. En effet, il va y avoir une urbanisation sur la commune de Veyrier et il remarque une voiture avec des transports publics, ce qui veut dire qu'à chaque fois qu'un transport public s'arrêtera, toute la circulation sera bloquée. Il n'est pas certain que cette solution soit la bonne en termes de pénétrante, même s'il est toujours très séduisant de voir 4 cyclistes en parallèle et 2 voitures confinées avec des arbres au centre pour bien assoir tout cela. Il s'interroge sérieusement sur ce concept. Tout à l'heure son collègue est intervenu par rapport au quartier des Noirettes et il est un peu dangereux d'avoir à faire à des bureaux qui s'occupent essentiellement du trafic. Il faudrait avoir un projet urbain et il rappelle qu'à l'époque, un rond-point existait à la Fontenette, il y a également une marque à l'entrée de la Ville et il trouve tout cela un peu pauvre. L'intention est bonne mais elle l'est un peu moins sur les moyens.

M. Baertschi recommande aux commissaires d'avoir une vision élargie et pas myope.

M. Walder précise, pour différencier les deux projets, qu'il s'agit dans le cas présent d'un crédit d'étude. Effectivement, les possibilités d'aménagement et de requalification de cette route vont être étudiées et les recommandations de M. Baertschi pourront ou non être intégrées en fonction de ce qui sera discuté.

Concernant le secteur Acacias-Noirettes, il rappelle que ce projet a nécessité une année de discussions avec tous les utilisateurs, c'est-à-dire les habitants, les associations d'habitants, les

associations d'usagers ainsi que les grandes entreprises de la place et le résultat n'est pas le fruit des élucubrations d'un cabinet d'architectes ou d'urbanistes mais bien une discussion basée sur les utilisateurs et leurs besoins qui a fait découler sur le projet proposé pour l'aménagement des Noirettes et des Acacias. Les bureaux d'urbanistes mettent ces projets sur le papier afin aller jusqu'aux autorisations mais les réflexions sont basées sur les besoins des usagers.

M. Etienne fait la même remarque que pour la délibération précédente. En effet, hormis les soucis de mobilité, la commission doit se pencher sur un projet urbain, notamment par rapports aux accroches sur le carrefour de la Fontenette et le pont sur l'Arve en direction du bout du monde. C'est un projet sensible qu'il faut développer avec des problèmes de mobilité et de qualité de vie. Il demande à la commission de ce soucier d'un projet de qualité.

Mme Molinari pense qu'il est vraiment important de tenir compte de la situation actuelle de cette route et de la densification très importantes à venir. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu pour la définition d'un plan directeur du quartier englobant cette requalification de la rue de Veyrier. Pour répondre à un souci évoqué par rapport à la hiérarchie des routes, elle souhaite que lors de la commission, les membres soient mis au parfum quant à une évolution éventuelle de ce secteur par rapport au fait qu'aujourd'hui c'est effectivement une pénétrante. Il faut savoir comment, au niveau cantonal, il est envisagé, à termes, l'évolution de cette structure par rapport au fait que par exemple en venant de Genève, on se trouve dans une zone à 30km/h ainsi que dans le secteur de Veyrier. Cette question de hiérarchie des routes devrait être intégrée dans la réflexion.

Mme Stebler habite le quartier et recommande la qualité et rapidité. Elle ne sait pas si les membres se souviennent que lorsqu'elle a commencé au Conseil municipal, l'association des parents d'élève était déjà venue avec des demandes en disant qu'il y a une école, beaucoup d'enfants, que c'est un quartier qui se surdensifie avec la cité "familia" et qu'il y aura d'autres classes.

Il ne faut pas attendre encore 10 ans et elle demande s'il est possible de déclasser cette route pour l'aménager ? Ou alors, est-ce que c'est déjà fait ? En effet, elle a appris qu'il est possible de déclasser une route pour une modération de trafic.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 90-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE A LA REALISATION DE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE LA FONTENETTE ANCIENNEMENT DENOMME "LES FAMILIA"**

Mme Lammar introduit le sujet.

Pour rappel, vous vous en souvenez, le 20 septembre 2012, vous avez voté un crédit d'étude relatif à la réalisation d'équipements publics dans le nouveau quartier des "familia", soit un restaurant scolaire, des locaux parascolaires, des salles de quartier, des locaux de musique, une buvette, des espaces de loisir et un parking public.

Au printemps, j'étais revenue avec un crédit de construction concernant le restaurant scolaire, les locaux parascolaires, et les salles de quartier qui se situeront dans les bâtiments de la Fondation Emma Kammacher qui sont en cours de construction.

Tout dernièrement c'est un crédit pour un concours pour l'agrandissement de l'école du Val d'Arve qui vous a été soumis.

Aujourd'hui, il s'agit d'une proposition qui viendrait compléter le projet du parking.

Il est apparu que les besoins d'espace pour l'EPI (Espace pour la pratique instrumentale) sont criants et que les locaux actuels que cette école occupe au sous-sol de l'école du Val d'Arve ne suffisent malheureusement plus.

Malgré le projet d'agrandissement de l'école, il sera extrêmement compliqué d'agrandir les sous-sols de cette école, alors qu'il est possible de prévoir de plus grands locaux dans le bâtiment du parking, puisqu'il n'est pas encore construit.

Il faut noter que cette solution n'engendrera que peu de surcoût si les études peuvent être menées ensemble.

Il faut relever également qu'il était prévu de créer de nouveaux locaux de musique en gestion accompagnée dans le projet de parking.

Aujourd'hui, pour résumer brièvement, il vous est proposé d'étudier la mise à disposition des locaux du sous-sol du Val d'Arve pour y mettre la musique en gestion accompagnée et étudier la création de locaux de musique dans le bâtiment du parking pour y mettre l'EPI.

L'étude déjà votée pour le bâtiment du parking ne suffit malheureusement pas pour étudier cette nouvelle hypothèse, de sorte qu'il vous est présenté ce soir cette étude complémentaire.

A noter que cette démarche pourra permettre ainsi de répondre à une demande du conseil municipal, soit de créer une guinguette dans ces locaux avec une esplanade extérieure.

A noter également que la création d'une grande salle d'audition pourra également servir aux habitants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous propose d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 358'000.- destiné à la réalisation de locaux d'enseignement de la musique et d'aménagements extérieurs dans le quartier des familia.

Mme Lammar demande à la Présidente de pouvoir passer la parole à Mme De Haller Kellerhals afin qu'elle complète cette présentation par les besoins concrets de l'EPI.

Mme De Haller Kellerhals souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur le quartier Fontenette-Val d'Arve puisqu'il représente l'une des deux zones où sont recensés les plus bas revenus du Canton de Genève. Selon le centre d'analyses territoriales des inégalités de l'Université de Genève, le CATI-GE, le quartier Fontenette – Val d'Arve doit faire l'objet d'une attention particulière dans le but de réduire les inégalités sociales.

A ce titre, l'école du Val d'Arve fait partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP) mis en place par le DIP. Un système pédagogique a été mis sur pied pour réduire les inégalités et, partant, augmenter les chances d'accès à la formation et à la culture, visant ainsi à une meilleure intégration de la population.

Dans ces zones, il est recommandé d'apporter un soin tout particulier aux équipements publics. Dans ce contexte, les activités de l'EPI sont une véritable opportunité à saisir pour Carouge. En délivrant un enseignement musical de qualité, en offrant des espaces réunissant des enfants, des familles, l'EPI participe de façon tangible et active à cette correction des inégalités et à l'équilibre social de l'ensemble du quartier.

Pour rappel, l'EPI est la quatrième école de musique du Canton de Genève après le conservatoire populaire, le conservatoire place neuve et l'Institut Jaques-Dalcroze. L'EPI est la quatrième plus grande école avec 450 jeunes, enfants qui font de la musique, soit individuellement, soit en groupe. Le succès est énorme et c'est une manière d'approcher la musique qui porte ces fruits.

Mme De Haller Kellerhals encourage vivement les membres de ce Conseil à soutenir cette demande de l'EPI aussi pour trouver enfin des locaux adéquats pour pouvoir se développer et accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Sachant aussi que le mercredi matin, dès 2014, les enfants de l'école primaire iront à l'école et ne pourront plus suivre les cours, l'EPI est encore plus coincés dans ses locaux actuels.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier aimerait que les membres soient informés de ce qui va advenir des locaux qui étaient prévu pour la musique dans la phase du parking. Si l'EPI doit s'agrandir pour faire de la musique et qu'il soit aussi prévu de faire une guinguette, M. Voignier demande que, dans le cadre de l'étude une attention particulière soit portée sur les nuisances sonores qui pourraient être engendrées dans ce périmètre, avec des bâtiments très proche de cette salle.

M. Etienne demande, comme il s'agit d'un crédit d'étude, que la commission ait le souci de porter aux mandataires qui vont faire cette étude, à ce que ceux-ci développent un projet de qualité, notamment pour les aménagements extérieurs

Mme Marti demande l'audition d'une personne de l'EPI afin que les membres aient une présentation sur ce que fait cette école.

M. Prod'hom rejoint les propos de M. Voignier et pense qu'il faut que les membres aient un retour des informations et concertations faites avec la Fondation Emma Kammacher qui construit les immeubles.

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 91-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2014, AUX TAUX DE CENTIMES AD-DITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

La Présidente précise que Mme Lammar va présenter simultanément les points 7, 8 et 9.

Mme Lammar introduit le sujet.

Pour la présentation de ce budget 2014, elle a envie de commencer, une fois n'est pas coutume en matière de présentation de budget par une relativement bonne nouvelle :

La situation financière concernant les recettes fiscales est cette année moins catastrophique que prévu.

En effet, on constate dans les estimations de l'Etat une légère amélioration. Toutefois, il faut rester prudent avec les estimations de l'Etat, car, comme nous l'avons constaté ces dernières années, celles-ci fluctuent tout au long de l'année.

Comme d'habitude, ce budget a été élaboré sur la base des estimations de l'été, et de nouvelles estimations devraient arriver pour mi-octobre. D'ailleurs, il sera peut-être possible de donner quelques chiffres lors de la prochaine commission des finances.

Dès lors, le régime de prudence est de rigueur avec ces estimations.

Cela étant, outre ces estimations en légère hausse, il faut également relever que les économies effectuées depuis 2012 continuent à porter leurs fruits.

Alors bien évidemment certaines de ces économies n'ont pas pu être reconduites cette année ou ne pourront pas l'être éternellement, comme par exemple l'entretien des bâtiments, mais il faut relever que depuis 2012, ce sont près de 5 mio qui ont été économisés, ce qui n'est pas rien sur un budget d'environ 100 mio.

Par ailleurs, plusieurs mesures du budget 2013 bis ont été reconduites, mais nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Le premier objectif de ce budget 2014 était de pouvoir vous le présenter équilibré

L'exercice n'était pas gagné d'avance, puisque nous partions dès le départ avec 3.7 mio à combler. Ces 3.7mio, et l'information a encore été donnée tout à l'heure par M. Walder, proviennent de la recette extraordinaire due à la vente de télécarrage, montant dont nous ne disposerons pas pour 2014.

Les recettes fiscales en légère hausse, l'échéance d'un gros amortissement, un nouveau calcul d'une péréquation pour les crèches, de nombreuses économies et la reconduction de certaines mesures nous permettent aujourd'hui, et elle en est très heureuse, de présenter un budget équilibré.

Toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, il est encore nécessaire d'insister sur le fait que ce budget reste malgré tout un budget de sobriété dans lequel les recherches d'économies ont été importantes.

En effet, il est capital de penser plus loin. Ce n'est pas parce que cette année nous observons une légère hausse de la fiscalité qu'il faut se reposer sur ses lauriers.

Le développement de la Commune de Carouge sera absolument phénoménal dans les prochaines années.

Dans un futur proche, c'est sur le périmètre de Carouge Est que se dessinent les nouveaux projets: rue du Tunnel, îlot des Menuisiers, cité Léopard, entre autres, vont connaître un très important développement.

A moyen-long termes, de nouveaux projets de densification devraient se développer le long du chemin de Pinchat et principalement dans le périmètre du PAV.

En effet, la création d'environ 6'000 nouveaux logements et autant d'emplois est envisagée à Carouge dans les 30 prochaines années. Cela représente un accroissement de population de 65%. Et, à l'exception du périmètre du Vieux Carouge, tous les quartiers de notre commune sont concernés par cet extraordinaire développement qui représente la construction de 200 logements par année.

À l'horizon 2040, cela signifie, donc, une augmentation de 8'000 habitants sur le PAV, 3'500 habitants sur Carouge Sud, 2'000 habitants sur Carouge Est et 800 habitants sur Carouge Nord ; soit un total d'environ 14'000 nouveaux habitants qui vont s'additionner aux 21'000 actuels. Si pour le PAV, il s'agit encore de la musique d'avenir, le périmètre de Carouge-Est, est quant à lui, appelé à se développer beaucoup plus rapidement.

Les investissements pour notre commune vont donc être phénoménaux: crèches, écoles, équipements publics, équipements culturels et sportifs devront être créés, et c'est maintenant qu'il faut déjà y penser.

Déjà les projets du triangle des pervenches, l'extension de l'école du Val d'Arve, divers projets dans le quartier de la Fontenette (parking, locaux de musique, le parascolaire), le projet du Théâtre de Carouge, celui de la piscine couverte, sont en cours.

Des réflexions sur une nouvelle école dans le quartier de Carouge Est (sur le seul endroit encore disponible, qui impliquerait une partie de la couverture de la route du Val d'Arve), une nouvelle crèche dans ce quartier et sur les besoins dans le PAV, tous ces éléments là nous occupent également.

Dès lors, les investissements pour la commune vont être gigantesques et auront d'importantes conséquences sur notre budget.

C'est pourquoi nous avons visé les priorités suivantes déjà dans le budget 2014 :



- Recentrer les prestations sur les besoins jugé prioritaires par la commune
- Affirmer une priorité pour les projets d'investissement qui débouchent sur une prestation publique directe.
- Effectuer des choix prestation par prestation, les assumer et ne pas induire de réductions linéaires uniformes dans des domaines où cela serait inapplicable et elle pense en particulier à la fameuse rubrique biens, services et marchandises dans laquelle on y trouve des loyers ou des assurances et il n'est, bien évidemment pas possible de réduire linéairement ces rubriques.
- Une autre priorité qui consiste à ne pas péjorer les prestations et institutions subventionnées qui subissent déjà directement les effets de la situation conjoncturelle.
- Limiter les gratuités dans la mise à disposition de prestations ou du domaine public qui attire à Carouge des événements ou manifestations qui s'y déroulent uniquement en raison des conditions avantageuses proposées.

Ces choix politique sont accompagnés de mesures administratives et techniques.

La première mesure concerne la reconduction des mesures d'économies réalisées en 2012 et 2013 et elle pense notamment à la diminution de 5% pour toutes les associations sauf celles qui sont conventionnées. A ce titre, il est important d'expliquer que les textes des conventions signées avec ces institutions sont clairs et contraignent le Conseil administratif à présenter le 100% de la subvention prévue dans chaque nouveau budget. S'il a été possible de jouer sur l'interprétation du texte des conventions pour le budget 2013 bis en estimant que le budget 2013 bis n'était pas un nouveau budget mais la correction du budget en raison de la votation sur le référendum, cela n'est certainement plus possible pour 2014 et nous devons présenter le 100% de la subvention dans le budget.

Autre reconduction des mesures d'économies réalisées en 2012 et 2013 :

- La tente pour les promotions qui ne sera pas remise en 2014, tel que le budget est prévu
- 50% de réduction Vital Vert
- La fête de la musique

Ce sont des économies maintenues dans le budget 2014 et qui figuraient dans le budget 2013 bis.

A noter que pour la fête de la musique, ce n'est pas en tant que telle la fête de la musique qui est supprimée mais la ligne de subvention à une association qui organisait cette fête.

A noter aussi que, par rapport au budget 2013 bis et aux mesures d'économies figurant dans celui-ci, la totalité des annuités du personnel a été remise ainsi que la totalité de la subvention des abonnements TPG pour les jeunes.

Autre mesure administrative et technique :

Il n'y a dans ce budget 2014 aucune augmentation de poste

Elle souhaite faire deux remarques sur ce sujet :

Par la première, elle précise que le fait qu'il n'y ait aucune augmentation de poste ne signifie pas qu'il n'y aura aucun engagement en 2014. L'enveloppe budgétaire du personnel, reste stable, excepté bien évidemment l'augmentation liée à la remise du 100% des annuités, des

mécanismes salariaux, et de l'annualisation des postes ; par exemple, en 2013 deux APM ont été engagés en cours d'année et leur poste seront donc annualisés en 2014, ce qui engendre une augmentation.

Toutefois, le nombre de poste reste stable en 2014 par rapport à 2013. Par contre, le remplacement des personnes partant par exemple à la retraite pourra se faire en fonction des besoins de l'administration. L'important est que le nombre de poste total n'augmente pas.

Sa seconde remarque concernant les postes a trait à Partage.

Nicolas Walder en a parlé tout à l'heure lors de ses communications, et ce sujet sera sûrement plus longuement discuté lors du point de la motion portant sur Partage. Le Conseil administratif a pris ses responsabilités dans cette affaire, puisque Carouge vient de décider de résilier le partenariat avec Partage sur le projet cyclotri.

Au vu des délais entre cette décision et la présentation de ce budget, il n'a pas été possible d'intégrer cette décision dans le budget qui est présenté ce soir.

De ce fait, la ligne "tris déchets association partage" de CHF 403'000.- figure toujours au budget.

Cela étant, pour être en conformité avec cette décision, elle profite de cette présentation pour informer les membres que le Conseil administratif présentera plusieurs amendements :

- Un amendement pour mettre cette ligne "tris des déchets association partage" à zéro
- Un amendement pour engager 2 postes. A ce titre, il faut relever que si deux postes sont proposés, c'est en raison des besoins, comme l'a expliqué Nicolas Walder. Par ailleurs, la situation financière actuelle et future, au vu des projets dont elle a parlé tout à l'heure, impose la prudence avec de nouveaux engagements.
- Un amendement pour allouer une subvention de CHF 100'000.- à la banque alimentaire car elle permet à des milliers de personnes de vivre. A noter que cette subvention ne serait versée à Partage que et uniquement si les conclusions du rapport d'audit qui devrait bientôt être lancé à Partage soient positives et que les besoins soient justifiés par Partage.

Autre mesure : l'analyse des rubriques

- L'analyse des diverses prestations comme les manifestations.
- La suppression de certaines prestations comme la gratuité des obsèques qui sera supprimée dès juillet en fonction des délais de résiliation
- La dernière mesure concerne la facturation de certaines prestations gratuites jusqu'à présent et Mme Lammar pense en particulier aux patins et aux concerts d'automne.

Mme Lammar passe aux chiffres clé du budget 2014.

#### Les revenus

Le budget 2014 totalise des revenus (hors imputations internes) de CHF 96'277'646.—

S'agissant des charges (hors imputations internes), elles totalisent un montant de CHF 86'525'814.— au niveau des charges de fonctionnement.

S'agissant du patrimoine administratif, il totalise un montant de CHF 12'695'494.-- , soit un total de CHF 96'221'308.--.

Le résultat net est un bénéfice de CHF 56'338.--.

Les investissements nets se montent à près de CHF 42'000'000.— et l'insuffisance de financement à CHF 29'000'000.--.

Si nous comparons les revenus avec l'année 2012 et le budget 2013, on constate une diminution par rapport aux années précédentes. En effet, dans le budget 2014, on est à CHF 100'000'000.— en comptant les imputations internes alors que dans le budget 2013, on était à près de CHF 102'000'000.— et pour le réel 2012 à près de CHF 101'000'000.--.

Les imputations internes se montent à CHF 3'840'000.--, soit des revenus nets de CHF 96'277'646.--.

### Les charges

Si nous observons les charges, nous voyons les efforts fournis puisque le réel 2012 faisait apparaître des charges d'un peu plus de CHF 100'500'000.--, le budget 2013 près de CHF 102'000'000.— et au budget 2014, il ne totalise qu'un tout petit peu plus de CHF 100'000'000.--. Pour des charges nettes avec les imputations internes, les charges totalisent un montant de CHF 96'221'308.--, soit un excédent de produit pour un bénéfice de CHF 56'338.--

Si nous observons les charges par nature, nous pouvons voir que les subventions sont à peu près à CHF 15'000'000.— et on voit, par rapport au budget 2013 et au réel 2012 une légère augmentation qui est due, comme elle l'a expliqué par rapport au budget 2013 au fait que pour les institutions subventionnées, il a été mis le 100% de la subvention prévue sur la convention et également aux variations dues aux subventions des EVE. En effet, comme elle l'explique chaque année, les subventions des EVE varient en fonction du nombre d'enfants, de la trésorerie, etc et finalement le montant de la subvention totale est toujours fixe mais d'années en années, le montant prévu peut varier.

S'agissant des dédommagements qui comprennent toujours les frais de perception des impôts, la participation au GIAP, on voit qu'ils augmentent légèrement à CHF 6'000'000.--.

Les contributions baissent à CHF 7'000'000.— à la place de CHF 8'000'000.— dans le budget 2013 grâce à la péréquation concernant un nouveau calcul pour les crèches.

Les amortissements, comme elle le disait en préambule, ont une nette diminution cette année puisque nous passons à CHF 13'000'000.— au lieu de CHF 15'000'000.— dans le budget 2013 et CHF 16'000'000.— dans le réel 2012 parce qu'un gros amortissement est arrivé à échéance cette année.

Les intérêts sont stables à CHF 1'000'000.--.

Les biens, services et marchandises sont également à peu près stables à CHF 23'000'000.--

Les charges du personnel ont une légère augmentation de CHF 32'000'000.— à CHF 33'000'000.— due à l'annualisation des postes qui ont été engagés et la remise des annuités par rapport au budget 2013.

Si l'on s'attarde légèrement sur les charges du personnel, on constate qu'elles totalisent un montant de CHF 32'800'000.--, soit une augmentation de CHF 800'000.--. Cette augmentation se répartit principalement au niveau des mécanismes salariaux avec l'annualisation des postes, la révision des fonctions et que le fait que cette année les annuités des collaboratrices et collaborateurs ne sont pas touchées.

Le personnel auxiliaire a été budgété à CHF 76'000.— de plus et c'est un montant prévu pour l'accompagnement éventuel du service travaux, voirie dans le cadre de la réorganisation de

ce service dont Nicolas Walder a parlé tout à l'heure. Il faudra également prendre des mesures pour faire face aux enquêtes administratives en cours et pour remplacer les personnes qui sont actuellement absentes.

Le personnel en formation a une légère augmentation à CHF 29'400.--.

Les cotisations AVS, chômage, LPP, ect. augmentent également en fonction des mécanismes salariaux de CHF 196'400.--.

Les autres charges, vêtements, personnel intérimaire montrent une légère économie de CHF 10'500.--.

Les indemnités horaires et heures supplémentaires ont une augmentation de CHF 80'000.--.

Les biens, services et marchandises totalisent un montant de CHF 22'800'000.--, soit une très légère augmentation de CHF 100'000.--.

Si nous nous attardons dans les détails, nous constatons une économie dans les fournitures de bureau, imprimés, publications, des économies également au niveau du mobilier, machines, véhicules et matériel.

Par contre, il y a une augmentation pour l'eau, l'énergie et les combustibles de près de CHF 60'000.--, qui est due essentiellement à la hausse de la taxe de CO2 et les coûts de chauffage à distance qui sont plus élevés en 2014 selon le contrat avec la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. De plus, certains bâtiments qui fonctionnent maintenant toute l'année étaient partiellement ouverts en 2013.

Les achats, fournitures et marchandises ont une économie d'un peu plus de CHF 20'000.—

L'entretien des immeuble par des tiers a une petite augmentation de CHF 18'960.--. A nouveau, il est important de ne pas toujours reporter certains entretiens des bâtiments, des travaux deviennent nécessaire et il est possible de les reporter une ou deux années mais après il faut les faire.

Toujours dans cette rubrique, nous constatons une économie de CHF 14'000.— au niveau des loyers, fermages et redevances d'utilisation.

En revanche, il y a une augmentation de CHF 203'000.— au niveau des honoraires et prestations de service qui concerne les frais de contentieux et la numérisation des registres de l'état civil

Pour les frais d'obsèques, une ligne à été remise à plus CHF 34'000.— et cela s'explique parce que si l'on supprime la gratuité des obsèques, il faut rajouter une ligne qui existait précédemment pour aider les personnes qui sont vraiment dans le besoin.

Une augmentation est aussi constatée pour les frais repas restaurants scolaires à cause de la demande qui évolue et s'agrandit.

Au niveau de l'économie de CHF 110'000.—, celle-ci est principalement due à la gratuité des cimetières qui n'est pas reconduite

### Les intérêts

Les intérêts de la dette sont stables à CHF 600'000.-- pour une dette qui est également stable à CHF 45'000'000.--.

### Les amortissements

Les amortissements totalisent un montant de CHF 12'960'000.--, soit une grosse diminution de CHF 2'500'000.— et comme expliqué auparavant, cela est dû à un gros amortissement qui est arrivé à échéance. Toutefois, il faut quand même garder toute prudence par rapport aux amortissements au vu des nombreux investissements futurs. En effet, on voit aujourd'hui que de gros projets sont amenés au Conseil municipal comme celui des Pervenches, de la Fondation Emma Kammacher ainsi que tous les projets liés à la Fontenette et qui auront certainement, durant les prochaines années à venir, des répercussions sur les amortissements. Qui dit investissements dit amortissements et ceux-ci se retrouvent dans le budget de fonctionnement.

### Les contributions

Au niveau des contributions, celles-ci totalisent un montant de CHF 6'600'000.--, soit une diminution de CHF 1'260'000.--. Ce sont des données, comme chaque année, fournies par l'Etat mais avec plaisir, on peut constater que la nouvelle péréquation concernant les crèches apporte une diminution de CHF 1'357'173.--. Elle précise qu'il ne s'agit pas de la péréquation intercommunale où nous sommes malheureusement toujours, y compris pour 2014, en dessus de l'indice de capacité financière de 140 et de ce fait, nous ne toucherons rien de cette péréquation. Dans le cas présent, il s'agit d'un calcul principalement pour les crèches et comme Carouge à construit et créé beaucoup de places de crèches ces dernières années, cela nous est favorable et nous y gagnons. De ce fait, il y a moins à verser pour cette péréquation.

A nouveau, ce montant est susceptible d'évoluer ces prochaines années puisqu'il dépend des autres communes. Si, par hypothèse, l'année prochaine, une commune ouvre de nombreuses places de crèches, la répartition sera différente et nous pourrions moins gagner.

La rétrocession aux communes françaises a une augmentation de CHF 94'863.—. Ce montant est à mettre en relation avec la fiscalité.

### Les dédommagements

Les dédommagements totalisent un montant de CHF 5'800'000.— avec une augmentation de CHF 400'000.— qui se répartissent ainsi :

- + CHF 190'000.-- pour la participation auprès du GIAP
- + CHF 100'000.— pour les frais d'encadrement pour la FAS'e
- + CHF 44'000.— pour les frais de perception des impôts

### Les subventions

Les subventions totalisent un montant de CHF 14'700'000.--, soit une augmentation de CHF 670'000.— par rapport au budget 2013 bis.

Comme Mme Lammar l'a précédemment expliqué, ces augmentations sont essentiellement liées à l'augmentation des subventions des institutions subventionnées puisqu'il a été mis le 100% de celles-ci dans le budget en fonction de la convention. Elles sont également dues aux EVE dont les montants qui fluctuent et l'abonnement des TPG jeunes dont le 100% de la subvention a été remise par rapport au budget 2013 bis. A noter, une diminution pour l'EVE des Acacias de CHF 100'000.— qui provient des fluctuations des subventions aux EVE.

Concernant les autres augmentations, il faut relever CHF 92'350.-- : l'aide à l'enfance et la jeunesse a énormément de sollicitations, CHF 10'000.-- pour les jeunes sapeurs-pompiers. Pour cette augmentation, il s'agit d'un projet qui concerne à la fois le sport et l'encadrement des jeunes puisque c'est un projet de développement pour les jeunes sapeurs-pompiers. C'est une subvention de CHF 30'000.— sera expliquée en commission mais ce n'est pas une sub-

vention attribuée pour ce montant chaque année mais pour monter le projet. En effet, les sapeurs-pompiers ont besoin d'acheter du matériel pour les jeunes qui n'en n'ont pas et c'est une fois un gros montant mais si le projet perdure, il ne s'agira plus du même montant.

Les vélos libre service est un projet qui n'a pas eu lieu en 2013 et la ligne était prévue au budget 2013 mais enlevée le 2013 bis parce que nous savions qu'il n'allait pas être réalisé au cours de l'année 2013. Maintenant, il est normal de le rajouter dans le budget 2014.

#### Les revenus par natures

On constate que les autres revenus diminuent de manière assez importante par rapport au budget 2013 puisqu'on parle d'un montant de CHF 21'000'000.— qui a passé à CHF 18'000'000.—. Cela est dû à la vente de Telecarouge dont nous bénéficions en 2013 mais plus en 2014. Ce qui revient à peu près au même pour le réel 2012

L'impôt sur les chiens est toujours insignifiant et stable.

Pour le fond de péréquation, nous dépassons toujours le chiffre de 140 d'indice de capacité financière et nous ne touchons plus rien, ni pour 2013, ni pour 2014

La taxe professionnelle est stable à CHF 17'000'000.--.

Les personnes morales sont stables à CHF 7'000'000.—

Pour les personnes physiques, et c'est la bonne nouvelle de ce budget, on constate une légère augmentation à CHF 58'000'000.--.

Si nous observons au niveau des impôts, ceux-ci totalisent un montant de CHF 82'100'000.--, soit une augmentation de CHF 1'300'000.— par rapport au budget 2013.

Les personnes physique totalisent un montant de + CHF 1'500'000.—

Les personnes morales ont une légère perte de CHF 100'000.—

La taxe professionnelle communale a une légère perte estimée à CHF 100'000.—

#### Les investissements

Les investissements totalisent, au niveau des investissements brut, un montant de plus de CHF 44'000'000.—avec des subventionnements de CHF 2'500'000.--, donc des investissements nets à près de CHF 42'000'000.--.

Pour 2014, 99 projets sont concernés et les CHF 44'306'000.— bruts se répartissent principalement entre deux catégories : CHF 36'595'000.—concernant les nouveaux projets et CHF 7'711'000.— destinés aux projets déjà votés.

Si l'on s'attarde au niveau des investissements concernant les nouveaux projets il y a :

La route de Saint-Julien 5 pour l'acquisition d'une surface administrative. Ce projet consiste à acquérir avec l'Etat de Genève et la Fondation pour les personnes âgées un bâtiment qui sera construit le long de la route de Saint-Julien et qui serait le dernier immeuble de la Vigne-Rouge. L'idée est d'y mettre un D2 et des synergies au rez-de-chaussée entre la gendarmerie qui cherche d'autres locaux que ceux de la Fontenette qui sont trop exigü et la police municipale qui est dans un bâtiment provisoire appelé à d'autre but comme la maison de quartier se situant aux Moraines.

Le centre communal avec le projet du Théâtre.

La réfection du Pont de Carouge.

Le demi-groupe scolaire du Val d'Arve dont le crédit pour le concours a été voté.

Le parking Vibert qui nécessite la réfection de la dalle et l'idée est de pouvoir aménager davantage de places en dessous puisqu'il faut de toute manière ouvrir le parking. Il y a aussi toute la problématique de l'aménagement extérieur vers les Tours

Le secteur piscine de la Fontenette avec la fameuse piscine couverte.

Ces 19 nouveaux projets représentent CHF 95,15% de CHF 36'595'000.--.

S'agissant des projets votés, il y a tous les projets concernant la réalisation d'équipements publics comme le restaurant scolaire et les locaux parascolaires qui sont à mettre en relation avec le concours pour l'école du Val d'Arve ainsi que la salle de quartier qui a été évoquée tout à l'heure.

Il y a aussi des travaux de construction pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire de la Vigne-Rouge, c'est la suite et la fin de la Vigne-Rouge

Le projet de station de Vélib sur le territoire de Carouge, que ce soit pour la construction ou le mobilier

L'aménagement du secteur Montfalcon en zone 30km/h.

Ces 9 projets votés représentent 71,59 % des CHF 7'711'200.-- concernant les projets votés.

En conclusion, nous pouvons donc nous réjouir que les recettes fiscales annoncées par l'Etat pour 2014 soient en hausse par rapport à 2013, mais il est nécessaire en raison du caractère aléatoire de ces estimations et des futurs projets gigantesques sur Carouge de continuer les efforts d'économies et la maîtrise des charges.

La prudence reste donc de rigueur et de vigueur et des choix ont dû être opérés.

Ainsi si, pour 2014, nous avons pu ne pas toucher aux annuités des collaborateurs et collaboratrices de la commune et remettre le 100% de la subvention pour TPG pour les jeunes. Par contre, nous avons dû reconduire certaines mesures prises dans le budget 2013 bis, comme la tente pour les promotions, la fête de la musique, la diminution de 5% aux associations (sauf celles conventionnées), le 50% Vital Vert qui, on l'espère sera largement compensé par l'énergie solaire et les panneaux photovoltaïques et la suppression de la gratuité des concerts d'automne ou des patins qui sont désormais payant.

Nous avons par ailleurs supprimé la gratuité des obsèques, redimensionné certaines prestations et reporté des projets qui nous tenaient à cœur, comme l'antenne chômage ou les chômeurs.

Par ailleurs, depuis deux ans, le nombre de postes a été stabilisé alors même que nous avons repris en interne plusieurs prestations sous-traitées.

Il est enfin important de relever que certaines économies, si elles sont reconduites trop longtemps, pourront se transformer en charges supplémentaires, comme l'entretien des bâtiments par exemple. Si l'on reporte trop longtemps une petite réparation, c'est à moyen long terme tout le bâtiment qu'il faut rénover. L'Etat de Genève en fait malheureusement actuellement les frais.

Enfin, j'aimerais encore remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs des services de la Commune, en particulier celles et ceux du service financier, et spécialement leur chef de service, M. Di Stefano. Comme chaque année, sa disponibilité, son professionnalisme et son sérieux, sans oublier sa fonction de Mouse-men qu'il exerce à merveille dans

l'avancement des slides permettent que le budget vous soit présenté dans les meilleures conditions.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex demande aux commissaires, en plus de s'attarder sur tous les points importants de ce budget, de vérifier la baisse de 5 % des subventions. En effet, en jetant un rapide coup d'œil et malgré les propos tenus par la Conseillère administrative déléguée au finances qui dit que toutes les subventions vont être baissées de 5% à l'exception des théâtres, etc, il s'aperçoit que certaines associations ne voient pas leur subvention diminuer mais augmenter. M. Morex demande aux commissaires de bien y prêter attention.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 92-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 93-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2014**

Mme Lammar rappelle que le montant est le même que pour 2013.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**10. MOTIONS**

1. Motion 36-2013 R : pour une levée des ordures dans le Vieux-Carouge assurée normalement par la voirie et pour l'intégration de quelques EDS"CYCLOTRI" au sein du STVE

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2013 et renvoyée en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie les 26 septembre et 8 octobre 2013. Les rapports ont été établis par MM. Stéphane Barthassat et Didier Prod'hom.

Est-ce que MM. Stéphane Barthassat et Didier Prod'Hom ont quelque chose à ajouter à leurs rapports ?

Messieurs Stéphane Barthassat et Didier Prod'hom répondent par la négative.



La Présidente informe les membres que le préavis de la commission sur la motion amendée a été de 14 oui, 8 non et 2 abstentions.

La décision de principe de mettre fin au contrat de prestations avec l'Association Partage a été acceptée par 16 oui, 7 non et 1 abstention.

La Présidente a reçu une lettre du syndicat SIT adressée au Conseil municipal dans le cadre de ce débat, elle en donne lecture.

*Concerne : partenariat entre la Ville de Carouge et l'association Partage, grévistes de l'association Partage, subvention de CHF 420'000.— allouée à Partage*

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s municipales-aux,*

*Par la présente, nous souhaitons revenir sur le partenariat mis en place entre la Ville de Carouge et l'association Partage depuis 2009, concernant la levée des déchets ainsi que des encombrants.*

*En préambule, nous tenons à vous remercier pour l'accueil fait aux grévistes lors de leur audition du 26 septembre dernier par la commission du Conseil municipal et le sens de l'écoute dont vous avez fait montre à cette occasion. Nous souhaitons vous faire part également de notre satisfaction quant à votre prise de position ferme à l'encontre de l'association Partage qui débouchera vraisemblablement sur une rupture de collaboration de votre Ville avec cette dernière.*

*Cette prise de position légitime clairement les revendications des grévistes en lutte depuis plus de 50 jours pour des conditions de travail dignes.*

*Ce premier cap franchi, nous réitérons notre demande que la Ville de Carouge destine la totalité de la somme de CHF 420'000.— qu'elle versait annuellement à l'association Partage dans le cadre de son contrat de partenariat à la création de postes fixes au sein de la voirie, avec inscription au budget 2014.*

*Nous demandons également que la priorité à l'engagement de tels postes soit accordée aux grévistes de Partage.*

*Nous considérons que cette priorité est justifiée, et ce, à plus d'un titre !*

*D'une part, elle permettrait à certains grévistes de Partage de conserver un emploi dans des conditions de travail et salariales enfin correctes, eux qui ont travaillé depuis 2009 pour le compte de votre Ville à la levée des déchets et des encombrants dans des conditions inacceptables. D'autre part, l'engagement en fixe d'Eds de Partage ne rencontrerait à notre sens aucun obstacle juridique.*

*Selon notre avocat, consulté sur la question, la Ville de Carouge – dans le cadre de son appel d'offres – ne serait nullement empêchée de prendre la décision de principe, énoncée comme telle dans l'appel d'offres, d'engager à ces postes les personnes exerçant jusqu'à maintenant l'activité de voirie dans le Vieux-Carouge via Partage. En effet, une telle décision reposerait sur des fondements objectivement justifiées et nullement discriminatoires.*

*Par ailleurs, votre politique de recrutement permet clairement d'accorder ce genre de priorité.*

*La lecture du document "politique de recrutement" figurant sur votre site permet de constater que la Ville de Carouge collabore avec l'office cantonal de l'emploi afin de permettre à*

des chômeuses et des chômeurs de développer leurs compétences et leurs expériences professionnelles et accueille dans ce but des jeunes en stage, des personnes en stage d'emploi-formation au sein du secteur voirie, des travailleurs-euses temporaires adressé-e-s par l'OSEO ou des personnes au chômage par le biais de la prestation Cyclotri de Partage.

Un point extrêmement important est également précisé dans ce document, à savoir que "ces différents modalités permettent de favoriser ainsi l'engagement des personnes en recherche d'emploi et ayant démontré leurs capacités au sein de votre administration et de l'Association Partage. Il s'agit de postes de manœuvres polyvalents et espaces verts que vous ouvrez alors uniquement à l'interne, afin de concrétiser des parcours de réinsertion professionnelle et auprès de trois institutions, Partage, OCE et bourse de l'emploi OSEO".

Au vu de ce qui précède et dans la mesure où les grévistes de Partage ont démontré depuis longtemps leurs capacités à travailler pour votre administration dans le cadre de leurs activités déployées chez Partage pour des tâches indispensables au bon fonctionnement de votre Ville, notre requête visant à leur accorder la priorité lors de vos prochains appels d'offres est tout à fait légitime et nullement discriminatoire. Elle entre par ailleurs parfaitement dans le cadre de votre politique de recrutement qui vise notamment à développer et à valoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes sans emploi.

Dans ces conditions, nous ne vous cachons pas qu'un refus de votre part d'accorder une telle priorité à l'embauche serait incompréhensible et constituerait un double discours entre vos principes et la réalité qui serait basées uniquement sur des questions de rigueur budgétaire.

Espérant vivement que nos arguments emporteront votre adhésion afin de passer un dernier cap déterminant dans cette affaire inacceptable, nous restons dans l'attente de votre détermination et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipales-aux, nos meilleures salutations.

Thierry Horner  
Secrétaire Syndical

Manuela Cattani  
Cosecrétaire générale

La Présidente ouvre la discussion sur le vote de cette motion.

La Présidente demande aux auteurs de cette motion s'ils maintiennent leurs amendements afin de pouvoir les débattre.

M. Richard va donner lecture de la déclaration de prise de position d'A Gauche Toute à propos de cette motion 36-2013

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis le dépôt de cette motion par trois membres de l'Alternative, nous avons donc eu l'occasion de rencontrer la direction de Partage ainsi que les travailleurs grévistes en EdS et les représentants du syndicat SIT. Nous avons par ailleurs suivi de près leur mouvement et les différentes motions déposées tant au Grand Conseil qu'auprès des Conseils municipaux de la Ville de Genève et d'Onex.

Nous avons lu avec attention le communiqué de presse publié par notre Conseil administratif le 14 octobre ainsi que le compte rendu qui a été fait dans la presse de la dernière rencontre avec le syndicat et les délégués des grévistes ce mercredi. Nous venons d'écouter la déclaration du Conseil administratif ce soir.

Lors de la séance dite toutes commissions réunies (TCR) du mardi 8 octobre, dans la recherche à tout prix d'un consensus entre tous les membres de l'Alternative et aussi des autres groupes du Conseil municipal – consensus que nous aurions dû savoir impossible – nous avons eu la faiblesse d'accepter, voire de proposer des amendements qui aujourd'hui nous apparaissent comme dénaturant et vidant complètement de sens notre motion. C'est pourquoi,

après mûre réflexion, nous maintenons le texte originel – quitte à en assumer seuls le soutien – et demandons qu'elle soit votée telle quelle ce soir. Nous nous permettons de présenter encore une fois nos arguments.

Une large partie du Conseil semble avoir compris que la levée des ordures est bien toujours une tâche communale, que rien en soi ne justifie un système différent pour le centre de Carouge que pour les autres quartiers – système, par ailleurs qui produit des effets non désirés – et qu'il est donc nécessaire de l'assumer par gestion directe du STVE.

Nous avons aussi pris conscience que le système des EdS avait en large partie été dévoyé à Partage, non pas par une volonté perverse de cette association-entreprise – encore que les responsables n'aient guère montré de compétence dans leur gestion ni d'humanité dans leurs relations avec les employés du Cyclotri –, mais surtout par un manque de moyens mis à disposition par l'Etat pour une formation et un encadrement ad hoc qui aurait peut-être permis un retour à l'emploi, par un contrôle inexistant de la part de l'Office cantonal de l'emploi.

Mais on peine à reconnaître une quelconque responsabilité de la part de notre Conseil municipal ou du Conseil administratif. Pourtant, après la question écrite déposée le 12 novembre 2009, le Conseil administratif aurait pu, peut-être même dû vérifier – y compris en se déplaçant et en suivant concrètement le processus de ramassage – dans quelles conditions celui-ci s'opérait. Le Conseil municipal aurait aussi pu, à l'occasion de chaque budget, demander des explications sur l'usage réel de ces sommes tant pour accomplir la prestation que pour encadrer le retour à l'emploi. On nous dit que ces sommes (de 340'000 CHF en 2010 à 406'000 en 2013) n'étaient pas des subventions au sens propre du terme que qu'on ne pouvait donc pas exiger de Partage la même transparence financière et administrative qu'on exige pour les théâtres et pour toutes les associations sollicitant des subventions. On nous dit aussi que ce n'était pas de la sous-traitance, auquel cas il faudrait s'assurer du strict respect de la convention collective. C'était simplement un contrat de prestation, mais puisqu'il s'agit de ça, permet-il qu'on ferme les yeux, la main sur le cœur ?

Lorsque la population carougeoise a confié aux trois groupes composant l'Alternative la responsabilité de conduire les affaires communales, était-ce pour vérifier que nous sommes capables de bien gérer, de bien administrer, en respectant consciencieusement les procédures RH, afin de mériter les compliments de la Cour de gestion des comptes ? Ou n'était-ce pas plutôt pour développer – dans la mesure de ses moyens, qui sont immenses – une politique courageuse de plein emploi, de respect des travailleurs, d'aide aux plus démunis, de combat contre la précarité ?

Et s'il a fallu une interpellation du syndicat, une grève des travailleurs, un mouvement social né dans la rue, soyons leur reconnaissants et admettons que leur demande est justifiée : Oui, ces personnes qui depuis plus de quatre ans ont effectué un travail pénible dans des conditions indignes ont droit à notre reconnaissance, et il serait juste que nous réparions notre légèreté et notre aveuglement en leur permettant d'être intégrés au STVE.

Nous estimons donc que les deux derniers considérants de notre motion correspondent bien à la réalité et expriment notre respect des travailleurs concernés. Nous les maintiendrons.

Ainsi donc, la loi ne permettrait aucunement de favoriser une catégorie de personnes lors des futures procédures d'engagement ? Quelles sont ces lois ? A quels articles contreviendrons-nous ? Est-ce que le Conseiller administratif chargé de la culture en Ville de Genève baigne en pleine inconstitutionnalité lorsqu'il affirme qu'il engagera les EdS qui travaillent à satisfaction dans les musées ? Est-ce que s'engager à recevoir pour un entretien d'engagement tous les EdS du Cyclotri est une mesure de nature à faire exploser notre service RH ? Est-ce que reconnaître les années passées au Cyclotri comme autant d'années d'expérience professionnelle utile au poste équivaut vraiment à demander la lune ?

On nous reproche de la partialité, une inégalité de traitement si on accordait des soi-disant «privileges» aux EdS du cyclotri. On nous oppose le non respect des procédures et des règlements en vigueur. C'est un emploi de mots qui montrent bien qu'on a oublié le rôle fondamental de l'Etat comme institution de justice sociale, qui passe par la redistribution (les impôts), par l'équité ( la justice liée à la nature de l'Homme plutôt qu'aux lois édictées par les

dominants), et aussi par la discrimination positive (c'est-à-dire par des mécanismes qui compensent les inégalités de fait liées par exemple au sexe, à la nationalité ou au statut personnel).

Le chef du STVE nous l'a confirmé : Lors de la préparation du budget 2010, il avait demandé 3 postes supplémentaires d'ouvriers afin de répondre aux nouvelles tâches (voirie aux Grands Hutins, entretien des Agorespaces, montage, entretien et démontage de la patinoire, etc.). Le Conseil administratif de l'époque avait refusé cette demande mais parallèlement signé un contrat de prestation avec Partage pour la levée des ordures dans le Vieux-Carouge. Par ailleurs, le même chef nous a aussi confirmé qu'actuellement, le STVE a dû réduire la fréquence du nettoyage des rues faute de personnel suffisant.

La grille de salaires de la Ville annonce CHF 61'302.- pour un salaire annuel en classe 1 échelon 1. A cela, il faut ajouter un 13<sup>e</sup> salaire et les charges que je veux bien estimer à 25%, soit un total d'environ CHF 83'000.- pour chaque poste et non de 100'000 comme annoncé. C'est donc bien 3 à 5 postes, soit CHF 415'000.- équivalant au contrat de prestation actuel que la Ville de Carouge pourrait ouvrir sans augmenter pour cela son budget. Et qu'on ne nous raconte pas, comme dans les journaux qu'il faut encore CHF 50'000 pour l'achat de matériel puisque le chef du STVE nous a confirmé que les camions pouvaient bien tourner quelques heures de plus. Quant à la perte des CHF 50'000.- qui seraient versés à la commune par les commerçants pour cette prestation, elle nous laisse dubitatifs.

Nous ne comprenons pas l'acharnement à dénigrer ces personnes, cette obsession à mettre en avant leur soi-disant «inemployabilité». Pour nous, ce sont des êtres humains magnifiques, qui n'ont qu'un désir – pouvoir vivre dignement avec leur famille du fruit de leur travail plutôt que de quémander l'assistance – , des personnes qui ont cru aux promesses que leur faisaient l'Etat et les associations employeuses d'EdS, et qui ont été contraints à se dresser pour dénoncer un système qui les maintient indéfiniment dans la précarité. Pour cela, soyons-leur reconnaissants !

Nous ne nous satisferons donc pas de simplement dénoncer le contrat avec Partage et de reprendre la levée des déchets en gestion communale. Notre but n'est pas en soi la mort de Partage, mais la création de vrais emplois pour les chômeurs en fin de droits qui ont accepté des emplois de «solidarité» qui n'en sont pas.

Pour le groupe A Gauche Toute Solidarité : Frédéric Mino, Henriette Stebler et Jean-Marc Richard

La Présidente remarque que les amendements ne sont plus présentés, également dans les "invite".

M. Richard répond que personnellement il ne les propose plus et si quelqu'un souhaite les proposer, il ne les votera pas.

La Présidente fait remarquer que la motion a été présentée par trois partis et elle souhaite entendre les signataires de cette motion, c'est-à-dire Mme La Chiusa pour les socialistes et Mme Marti pour les Verts.

Mme Marti, tout en partageant une grande partie de ce qui vient d'être dit propose, si cela est possible de voter la motion votée telle quelle, comme le demande M. Richard mais de pouvoir aussi voter la motion amendée si le règlement le permet.

La Présidente explique à Mme Marti que n'importe qui peut présenter des amendements et ils seront votés pour ensuite voter sur la motion amendée. Par contre, si personne ne présente d'amendements, le vote se fera sur la motion telle quelle. La question est de savoir si quelqu'un veut présenter des amendements.

M. Monney explique qu'un consensus avait été trouvé en commission qui permettait d'évaluer ces personnes, d'avoir un entretien avec eux et de les traiter sur un même pied d'égalité. De ce fait, le parti socialiste maintient les amendements qui avaient été proposés en commission. M. Monney fait une remarque par rapport à l'intervention de M. Richard. En effet, à

aucun moment, que cela soit à gauche ou à droite, ces personnes n'ont été dénigrées et il trouve que les propos de M. Richard sont excessifs. De plus, le Conseil administratif est intervenu immédiatement par rapport à certains aspects de mobbing et de qualité de travail inadmissible de la part de Partage.

La Présidente précise à M. Monney que d'autres personnes ont demandé la parole et elle voulait juste savoir si les motionnaires maintenaient les amendements ou non. Elle note M. Monney dans la liste des personnes qui ont demandé la parole et il pourra ensuite intervenir sur le fond du débat.

La Présidente rappelle que les amendements maintenus sont :

Supprimer les deux considérants, soit les 7 et 8 dans l'exposé des motifs

Dans les "invites", des amendements visaient à

Maintenir la première invite : reprendre en gestion communale directe la levée des ordures dans le Vieux Carouge

Modifier l'invite 3 : *au lieu d'engager 3 à 5 Eds au sein du service travaux, voirie en privilégiant exceptionnellement ceux qui ont travaillé au Cyclotri, il s'agissait de mettre : engager le personnel nécessaire à l'accomplissement de ces tâches.*

La Présidente passe la parole à Mme De Haller Kellerhals qui souhaite intervenir par rapport à cette motion.

Mme De Haller Kellerhals apporte quelques éléments d'actualité parce que, hier, lors de la séance du Conseil administratif, celui-ci a reçu une délégation de grévistes ainsi que le syndicat SIT. Lors de cette séance, le Conseil administratif s'est engagé (tout en refusant absolument de privilégier certaines personnes en fin de droit de chômage ou au chômage par rapport à d'autres personnes également au chômage ou en fin de droit de chômage) à avvertir le syndicat SIT lors de l'ouverture de postes pour la voirie. Le Conseil administratif s'est également engagé vis-à-vis des grévistes à ce que le service des ressources humaines auditionne chaque gréviste qui postulera. Ces engagements ont été pris hier.

Par ailleurs, les chiffres donnés par M. Richard sont faux. En effet, concernant un manœuvre polyvalent engagé en classe 1, annuité 3 (puisque ces personnes ont de l'expérience), le montant est de CHF 92'000.— pour l'annuité 3 et CHF 97'800.— pour l'annuité 5, sans compter d'autres prestations offertes par la commune pour la formation continue, la fête du personnel, les sorties annuelles, etc. Le montant est de 100'000.— par employés engagé à la voirie. Le Conseil administratif a aussi décidé, ce qui est tout à fait normal et légitime, de tenir compte de l'expérience de chacune des personnes qui sera entendue lorsqu'elle postulera pour ces postes.

M. Pistis déclare pour le groupe MCG qu'il faut d'abord recadrer la chose. Partage c'est quoi ? Eds, c'est quoi ? Il faut savoir qu'à l'époque les Eds relevaient d'un concept de la gauche. La gauche avait mis sur pied et défendu cette économie sociale avec des employés sous-payés. Aujourd'hui, cette même gauche revient en disant que cela ne fonctionne pas et qu'il faut trouver des solutions.

Le MCG a toujours défendu des salaires décents pour les employés des communes et il est inacceptable, que pour le même travail, des personnes puissent avoir des salaires aussi différents. Il est tout autant inacceptable, comme l'a dit le SIT dans son courrier, que la commune de Carouge qui emploie depuis 2009 Partage, subitement, on ne sait pas pourquoi, 1-2 mois avant les élections au Grand conseil, tout le monde vient dire qu'il y a un dysfonctionnement et les employés de Partage sont sous-payés. Ce qui est vrai puisque le MCG, au niveau du Grand Conseil, était intervenu pour dénoncer le fait que ces employés étaient sous-payés. Il pose problème au MCG d'être pris en otage par la gauche et que les employés de Partage le soient également et, comme par hasard peu avant les élections au Grand Conseil. Son préopinant d'A Gauche Toute parle de l'ancien conseil administratif. Pour mémoire, M. Pistis

rappelle que l'ancien Conseil administratif était aussi composé d'une élue d'A Gauche Toute qui était présente lorsque des décisions ont été prises ; de ce fait, il faut arrêter de stigmatiser l'ancien Conseil administratif.

Pour le MCG, cette motion est malvenue parce que celui-ci avait également déposé une motion demandant de favoriser l'emploi des résidents. Celle-ci a été largement refusée mais ce que la commune de Carouge n'a pas envie de dire est que l'année passée à la piscine, au lieu de favoriser celles et ceux qui sont en précarité et au chômage, il a été préféré de prendre le chemin de la facilité et engager, en masse, des frontaliers pour des emplois temporaires alors qu'il aurait fallu faire l'effort de pouvoir trouver de l'emploi local.

Ce soir, le problème est qu'il n'est pas possible de favoriser une catégorie de personnes venant de partage et laisser pour compte, celles et ceux qui sont au chômage sur la commune de Carouge.

Le MCG pense que cette motion, en l'état actuel, est malvenue et il ne la soutiendra pas.

Mme Marti, en tant que signataire de la motion fait comme le parti socialiste et propose de maintenir les amendements. Elle ne parle pas au nom de son groupe parce que celui-ci n'en a pas parlé. Mme Marti signale à M. Pistis que c'est M. Longchamp (qui n'est pas du tout de gauche) qui mis en place les Eds et il l'a fait avec l'aide de l'économiste social et solidaire qui n'est pas taxé de gauche et ne prend pas forcément des positions de gauche.

Elle rappelle également qu'il a été dit en commission que ce projet partait d'un bon sentiment des conseillers municipaux présents. Malheureusement, on sait que les bons sentiments peuvent amener à de très mauvaises situations et elle remercie de corriger cela ce soir.

Elle ajoute que si elle maintient ces amendements c'est parce qu'elle a entendu de la part du Conseil administratif que lorsqu'il recrutait des manœuvres, il s'adressait auprès de chômeurs et cela ne met pas en rivalité des personnes qui auraient des emplois avec des personnes qui n'en n'ont pas. Raison pour laquelle elle maintient ses amendements pour employer des personnes, tout en laissant la possibilité à tous ces Eds de postuler.

La Présidente fait remarquer à Mme Marti qu'elle a signé la motion pour les Verts et elle pense qu'il aurait été opportun que les Verts puissent se déterminer en tant que parti. Toutefois, ce n'est pas grave puisque ces amendements seront votés.

M. Morex, comme il eu l'occasion de le dire en commission, explique que si le Conseil municipal de l'époque à une forte majorité était entré en matière sur cette collaboration, c'était afin de répondre à la décision du Grand Conseil de créer des emplois de solidarité. Les membres de ce Conseil pensaient sincèrement qu'ils offraient une éventuelle possibilité de réinsertion à des chômeurs en fin de droit mais ils se sont peut-être montrés un peu naïfs, c'est possible. Par contre, il ne peut admettre certains propos tenus ce soir ou lors de la commission Toutes Commissions Réunies par un Conseiller municipal qui était plutôt là comme représentant ou porte-parole du Syndicat plutôt que comme Conseiller municipal. Comme il ne peut admettre non plus les propos tenus par la déléguée syndicale lors de cette même commission car ses propos étaient à la limite de la diffamation vis-à-vis de la commune et des Conseillers et Conseillères municipaux. Il ne reviendra pas non plus sur la bataille des chiffres annoncés ce soir ; par contre, il sait que lorsque cette collaboration avait été acceptée, aucun poste n'avait été supprimé au service travaux, voirie et environnement. De ce fait, il n'y a aucune raison, aujourd'hui, d'engager du personnel pour lever les ordures dans le Vieux Carouge. C'est d'ailleurs, une des affirmations ou promesses faite par le Conseil administratif lorsqu'il a rencontré les partis pour proposer le budget 2014, promesse qu'il semble, déjà ce soir, ne plus vouloir tenir. Raison pour laquelle, le groupe PLR ne votera pas cette motion.

M. Monney revient sur ce qu'à dit M. Richard parce qu'il y a eu deux séances, dont une avec les employés de Partage qui a duré pratiquement deux heures et à aucun moment, les Conseillers municipaux ne les ont dénigré. Il faut faire attention aux termes employés par M. Richard.

Concernant M. Pistis, il est toujours surpris parce qu'il y a eu deux commissions, 6 heures de débats et il n'était pas présent. De ce fait, il n'a pu poser aucune question et ce soir il vient faire de grandes affirmations. De plus, la première commune qui a rompu le contrat avec Partage est Onex ; d'ailleurs, M. Stauffer a envoyé une lettre recommandée à Partage pour

supprimer le contrat et il n'a pas fait grand-chose pour ces gens. Alors, venir faire la morale part rapport à ces faits est un peu déplacé.

Effectivement, un consensus avait été trouvé en commission, il paraissait bien et il semblait être un bon compromis. De plus, l'argumentaire du Conseil administratif qui dit que dans le cadre des engagements, il tiendra compte de leur expérience, les recevra, les écouterà et qu'ils seront mis sur le même pied d'égalité que d'autres personnes est une bonne chose. Il faut aussi se rendre compte qu'à Carouge, il y a des gens en difficulté, au chômage et des pères de famille qui n'ont pas de travail et sont à l'hospice. M. Monney pense qu'eux aussi peuvent postuler au même titre que les gens de Partage.

La Présidente rappelle qu'une des invites de la motion est déjà caduque puisque le Conseil administratif a déjà mis fin au contrat. Finalement la question qui se pose est juste sur le point 3 et s'il faut engager 3 à 5 Eds au sein du STVE en privilégiant exceptionnellement ceux qui ont travaillé au Cyclotri Carouge depuis plus de 2 ans, éventuellement par le biais des ARE ou est-ce qu'il faut engager le personnel nécessaire à l'accomplissement de ces tâches selon l'amendement qui est proposé ? Où décider dans le cadre du budget en suivant le Conseil administratif ? Elle va vérifier si le contenu d'une motion peut prévoir des engagements parce qu'il n'y a plus que ce point qui reste à débattre.

Mme Stebler dit à M. Pistis qu'il y en a marre, elle croit que c'est leur slogan mais elle en a marre des contradictions et de leurs mensonges. Il y a quelques jours, au Conseil municipal de la Ville de Genève, une motion a aussi été présentée pour demander l'internalisation des postes Eds, c'est-à-dire de ne plus donner la sous-traitance à l'extérieur mais voir s'il est possible de travailler avec les employés Eds à l'interne dans de meilleures conditions de travail avec de bons salaires. Elle croyait que le MCG qui en a marre allait défendre les petites gens. Le MCG a voté en ville de Genève contre l'internalisation des postes Eds, c'est-à-dire pour qu'ils continuent à travailler pour CHF 2'800.— par mois, sous traiter le travail et exploiter ces gens. Entre le discours et les promesses, c'est la première contradiction et il y en a marre du mensonge et des incohérences. Elle voudrait dire pour soutenir la motion que le problème est parti de Carouge et les membres de ce Conseil ont des responsabilités. Il avait été dit que ces gens allaient apporter des prestations en ramassant les déchets, que Partage avait une banque alimentaire et tout paraissait social et solidaire et grâce aux employés de cyclotri. En fait, par la grève, ils ont montré ce qui se passait derrière pour ces 1'000 personnes en Eds est terrible. Ce n'est que le début de la visibilité des conséquences parce qu'il y a à peu près une soixantaine d'associations et certains travaillent dans nos écoles, les hôpitaux, nos bibliothèques, à la Croix rouge, à pro-juventute et c'est le plus grand business depuis 2008 créé par M. Longchamp pour faire tomber les statistiques du chômage.

Grâce à Cyclotri, cette usine à gaz a été révélée, l'abcès est crevé et chapeau à ces gens d'avoir eu le courage d'arrêter de travailler, surtout qu'on leur disait que gagner CHF 2'800.— était bien lorsqu'on est en fin de droit. Ce sont 1'000 personnes qui touchent ce salaire et s'endettent. Pourquoi la gauche était mal à l'aise ? Mais parce qu'elle a aussi cru qu'il s'agissait d'associations de solidarité alors que c'est le plus gros business de la précarité. Il faut soutenir et engager les 1'000 personnes. Peut-être que les communes et la Ville n'ont pas de place pour les engager mais tout ceux qu'il sera possible d'employer avec un bon salaire, il faut le faire avec de bonnes conditions de travail et du respect. Lorsqu'on a un budget de 100mio, on peut le faire même si cela n'est pas possible tout de suite. Il ne faut plus jamais qu'une commune, un canton ou une autorité fasse travailler une personne dans de telles conditions et être traité de chien puant pour CHF 2'800.— par mois. De plus, un salaire aussi bas amène à contracter des dettes.

Elle invite les membres à soutenir cette motion car grâce à l'exemple des grévistes à Carouge, les conditions vont changer pour les 1'000 autres Eds et ils peuvent les remercier, il faudra changer la loi et sans eux, nous n'en serions encore pas là. Raison pour laquelle, il faut leur donner un retour en leur disant qu'on engage, en priorité, le plus possible d'Eds.

M. Etienne fait remarquer que dans ce débat, il faut déjà séparer le soutien à partage pour sa banque alimentaire et le projet Cyclotri qui a été engagé par la commune et la subvention à l'association Partage pour développer une prestation avec ce projet Cyclotri. La décision a été prise de ne pas renouveler cette prestation avec Cyclotri parce qu'il a été consta-

té qu'il y avait une voirie à 2 vitesses avec des employés qui se rencontraient dans la rue mais ne touchaient pas le même salaire. De plus, les conditions travail des Eds sont difficiles comme de mettre la tête dans les poubelles pour aller chercher les sacs pour les reverser dans les véhicules (douleurs aux reins) et des problèmes de douches. Tout cela a été révélé lors de la visite, les problèmes de santé, la pénibilité de la tâche et les membres se sont bien rendu compte de l'impossibilité de poursuivre avec ce projet. M. Etienne rappelle la responsabilité de l'Etat par rapport à ces emplois de solidarité et il dit à M. Pistis qu'il est faux de dire que ce projet a été développé par la gauche parce que cette loi a été votée par un conseil d'Etat à majorité de droite et par M. Longchamp. A l'époque, le parti socialiste, au niveau du parlement avait voté non à ces Eds parce que, et comme cela a été dit, il s'agissait de masquer les chiffres du chômage et les faire descendre. La deuxième raison pour laquelle le parti socialiste s'était opposé était en raison la forte délégation de l'Etat au niveau du milieu associatif. En effet, l'Etat a délégué aux associations pour qu'elles développent ces emplois de solidarité et nous nous sommes rendu compte que cela posait des problèmes de logistique, de mise en œuvre, tel que cela s'est posé pour cyclotri avec un matériel pas adapté, des problèmes d'atelier, d'ailleurs, il a été expliqué que le matin les gens arrivaient très tôt et se battaient afin d'avoir le meilleur des véhicules pour espérer passer la meilleure journée possible. Ensuite, il a également été dit en commission que Partage avait grossi et ne savait pas gérer ; toutefois, il faut se rendre compte qu'un milieu associatif qui grandit doit obtenir des financements, ce qui n'est pas facile parce qu'il faut aller chercher de l'argent et le Président de Partage a expliqué toute la difficulté à trouver des subventionnement année après année Pour le parti socialiste, et comme cela a été discuté, les amendements seront redéposés parce qu'un consensus avait été trouvé en commission.

M. Etienne rappelle qu'au moment du dépôt de la motion et de sa présentation, A Gauche Toute avait dit qu'il serait possible de modifier les invites en commission pour espérer le renvoi en commission. En fait, s'il n'y avait pas eu cette prise de position au soir du Conseil municipal, la motion ne passait pas, alors venir dire aujourd'hui qu'on redépose la motion telle quelle, on peut comprendre les motivations d'A Gauche Toute mais il faut aussi respecter le travail des membres du Conseil municipal.

De plus, le point de la motion où il est noté d'engager 3 à 5 Eds le préoccupe. En effet, comment, expliquer à ces 21 grévistes qu'on va engager 3 à 5 d'entre eux alors que ceux-ci mènent un combat commun. Comment est-il possible de favoriser l'un ou l'autre des grévistes ? M. Etienne interpelle A Gauche Toute par rapport à cette question.

M. Pistis remarque qu'on lui a reproché de ne pas être présent en commission. Si les membres de ce Conseil veulent prendre en otage les employés de solidarité, c'est un choix qu'ils font en dénonçant, comme par hasard, ce problème avant les élections au Grand Conseil. Le MCG n'a pas envie d'être pris en otage par des motions farfelues. Depuis 2009, les employés de Partage étaient sous-payés et personne n'a bougé. Comme par hasard, 2-3- mois avant les élections, certains se font prendre en photo, passent dans la tribune de Genève et dénoncent un problème dont tout le monde avait connaissance mais personne n'a bougé. Pour le reste, au niveau du Grand Conseil, le MCG avait annoncé sa volonté de trouver des solutions vis-à-vis de celles et ceux en recherche d'emploi parce qu'il n'est pas correct de dire qu'on offre un emploi à une certaine catégorie de gens de chez Partage et le reste, on les laisse chez Partage. Ce n'est non plus pas raisonnable parce qu'il y a des gens au chômage à carouge qui recherchent un emploi. Comment expliquer au carougeoises et carougeois qu'ils restent au chômage pour Partage. Il y a une différence de traitement et il trouve que cette manière de faire n'est pas correcte parce que certaines personnes prennent des gens en otage et les roulent dans la farine. Ce problème ne date pas depuis 3 mois mais depuis 2009 et personne n'a bougé mais, comme par hasard, A Gauche Toute et les socialistes interviennent avant les élections.

Pour conclure, ce même parlement sur Carouge de gauche refuse les mécanismes salariaux des employés communaux. D'un côté, il dénonce les salaires sous-payés de partage et, en parallèle, il verrouille les mécanismes salariaux en prétextant faussement que le budget n'est pas équilibré. Le MCG n'a pas participé aux commissions parce qu'il ne veut pas être pris en otage par des motions farfelues qui naissent 2-3 moi avant les élections du Grand Conseil



La Présidente demande aux membres d'éviter les règlements de compte entre partis politique, électoralistes et autres.

M. Voignier revient sur la position du PLR qui a été la sienne durant ces commissions.

*Le PLR après avoir entendu toutes les parties concernées, à savoir le comité et la direction de Partage, les grévistes ainsi que les représentants des syndicats a constaté que le maintien du contrat de prestation conclut entre la commune et l'association semblait difficile. Néanmoins, nous nous sommes opposés à ce que la commune dénonce immédiatement ce contrat car nous estimions plus opportun de le maintenir tout en tentant de trouver des solutions aux revendications des grévistes, voire une variante dans les prestations effectuées. Cette position semblait d'autant plus nécessaire que les informations données en commissions étaient contradictoires. Selon le Conseil administratif, et selon les renseignements qu'il avait, l'association Partage envisageait toujours un maintien du contrat alors que pour les auteurs de la motion, l'association aurait déjà décidé d'arrêter les prestations dès le début de l'année prochaine et était en train de procéder à un licenciement collectif.*

*Dans la mesure où une médiation était en cours, nous pensions préférable d'attendre de voir où elle pouvait mener, bien que la commune n'ait pas à prendre position pour savoir qui, des grévistes ou de la direction détenait la vérité.*

*Si les emplois de solidarité sont remis en question au niveau Cantonal, il nous semblait que ceux-ci, en l'occurrence, permettaient à certaines personnes de rester dans la vie active plutôt que de dépendre de l'aide sociale ou d'être au chômage.*

*Les grévistes ont bien été rendu attentif au fait que si la commune mettait fin au contrat de prestation, ils risquaient de perdre leurs emplois. Ils en étaient tout à fait conscient et c'est bien ce que demandaient les syndicats. Nous avons donc pris acte du fait que l'alternative a clairement voulu que la commune mette fin à ce contrat de prestation avec Partage et le regrettons.*

*S'agissant de l'engagement des grévistes, ceux-ci ont également été informés du fait que la commune ne pourrait jamais tous les engager. La discussion d'engager deux personnes supplémentaires devra avoir lieu dans le cadre du budget mais d'ores et déjà, nous estimons que nous ne pouvons pas, sans autre, engager autant de personnes que le montant économisé par la rupture du contrat pourrait nous le permettre. Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics commande en effet de commencer par déterminer les besoins exacts et de les chiffrer et non de simplement remplacer une ligne par une autre d'un même montant. Au vu du vote récent sur le budget communal, nos finances doivent être gérées au plus près et au mieux sans augmentation d'impôts.*

*Contrairement aux accusations qui sont portées, nous considérons que la commune, le Conseil administratif ou le Conseil municipal n'ont commis aucune faute et n'ont aucun devoir de réparation envers les personnes dont Partage va devoir se séparer.*

*Nous soutenons, par ailleurs le Conseil administratif qui déclare qu'aucun favoritisme ni privilège ne doit être prévu à l'éventuel engagement de personnel et nous reconnaissons les engagements qu'ils ont pris actuellement envers ces personnes.*

*Cela étant, si des personnes de Partage devaient ou pouvaient être engagées, nous en serions très satisfaits.*

*Pour toutes ces raisons, nous avons refusé, aussi bien la dénonciation du contrat avec l'association Partage et nous serons très attentifs à un éventuel engagement de deux personnes pour reprendre ces tâches.*

Mme Molinari souhaite souligner que M. Pistis lui fait penser à un disque rayé qui n'arrête pas de répéter en boucle certaines phrases. Il y a une certaine mauvaise foi lorsqu'il commence à parler de choses qui n'ont absolument rien à voir avec le discours de ce soir. En effet, il parle de la piscine ainsi que des mécanismes salariaux et il est vrai qu'il a été demandé à ce que les mécanismes salariaux soient suspendus dans le but de traiter tout le monde avec égalité comme nous l'avons toujours soutenu. En effet, il n'y avait pas de raison pour

que certaines catégories de la population, y compris, les associations, le Conseil administratif et les Conseillers municipaux fassent des efforts et que cela ne soit pas le cas pour l'administration communale.

Pour revenir à la discussion, effectivement et contrairement à ce que M. Voignier dit, elle pense qu'il était normal de prendre une décision et elle salue celle qu'à prise le Conseil administratif. En effet, suite aux discussions en commission, il n'était pas possible de continuer dans un tel contexte en attendant l'issue de l'audit qui n'a toujours pas commencé et dont nous ne savons pas quand il sera terminé. Il n'était pas envisageable de laisser pourrir la situation. De plus, concernant le type de travail, certains membres ont dit que cela permettait aux gens d'avoir un travail mais qu'en est-il de la dignité de ce travail ? Plusieurs personnes l'ont déjà dit et elle pense que ce n'est pas en voulant faire du bien qu'on fait toujours du bien et, en l'occurrence, il faut bien admettre que, malheureusement, et elle en premier, les membres de ce Conseil se sont et ont certainement manqué d'une certaine clairvoyance en pensant que ce type d'emploi pouvait favoriser une réinsertion. On a vu qu'aucune formation n'était prévue, aucune réinsertion possible, ni facilitation. Elle est heureuse que, pendant ce temps là, trois personnes aient pu être engagées par la commune à travers un processus transparent et clair selon nos procédures.

Aujourd'hui, la question qu'il reste à clarifier est de savoir si nous pouvons garantir et faire avec ces postes et connaître nos besoins pour pouvoir internaliser ces tâches. M. Walder a dit qu'une analyse a été faite et qu'il y aurait un besoin de deux personnes. Par rapport aux propos de M. Morex disant qu'en 2009 il n'y a pas eu de diminution de postes suite à ces tâches confiées à Partage, c'est vrai mais plusieurs tâches supplémentaires ont été intégrées dans le travail des employés communaux, comme les agorespaces, le nettoyage des grand hutins, la patinoire et une augmentation des heures de travail du week-end, notamment le dimanche.

Elle pense que l'administration communale a fait un travail d'analyse dont il faut tenir compte, tout en reconnaissant une responsabilité, en tout cas pour sa part, de ce Conseil. Toutefois, elle doit s'inscrire en faux par rapport à l'intervention de M. Richard quand il maintient sa troisième invite qui parle de manière très explicite de 3 à 5 postes qui devraient être internalisés dans l'organigramme communal. Elle pense que ce n'est pas souhaité et il faut décider du nombre de personnes dont nous avons besoin en fonction d'une analyse claire sur les besoins et, éventuellement, des tâches supplémentaires qui seraient allouées à ce service. Nous ne pouvons pas décider pour 3 à 5 postes, raison pour laquelle, elle ne pourra pas voter cette proposition de motion et elle s'abstiendra.

Enfin, par rapport à la procédure de recrutement, elle pense que la direction dans laquelle va le Conseil administratif, en tenant compte de l'expérience de ces personnes et de leur assurer un entretien est une bonne démarche et elle espère que ces personnes qui travaillaient à Partage pourront être engagées.

M. Buchs remarque que les membres sont en train de tout mélanger et il faut remettre les choses à leur juste place. Ce Conseil avait décidé d'être d'accord avec ces emplois de solidarité, ceux-ci existent, ils ont été décidés au niveau cantonal avec un certain salaire et la commune ne peut pas changer les règles qu'on lui a imposées. Le Conseil administratif a dit très clairement que d'après la loi, il n'est pas possible d'augmenter les salaires qui correspondaient à l'aide sociale que les gens percevaient s'ils ne travaillaient pas.

De plus, ces emplois ne devaient pas remplacer des emplois réels de la commune et il n'est pas possible de faire de la sous-enchère salariale en prenant des gens et en diminuant le travail de la commune pour qu'elle fasse des économies avec les emplois de solidarité.

Il rappelle que le staff des employés de la voirie n'a pas été diminué puisqu'il a même été augmenté par 3 postes. En effet, si nous l'avions diminué, cela aurait voulu dire qu'on se moquait du monde en employant des gens en sous enchère salariale, ce que le Conseil administratif a dit très clairement. Toutefois, il est vrai que lorsque Cyclotri a été lancé, tout le monde était d'accord et trouvait ça fantastique, même que Cyclotri et Partage ont reçu des prix.

Alors venir dire avec une motion que la commune a une responsabilité morale est vraiment exagéré et inacceptable, aussi bien par la droite que la gauche. Le PDC a voté pour la rupture du contrat avec Partage parce que les membres se sont bien rendu compte que les

buts définis n'étaient pas atteints, notamment pour la réinsertion puisque les gens n'avaient aucune possibilité durant leur horaire de travail de chercher un autre emploi. De plus, lorsque des gens restent longtemps dans ce type d'emploi, ils ont peu de possibilités d'en changer. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème puisque les gens se sont mis en grève et n'étaient pas d'accord de recommencer le travail ; donc, il était clair qu'il n'y avait pas d'autre solution que de résilier le contrat et, comme l'a très bien dit M. Monney, la commune d'Onex et la Ville de Genève l'ont dénoncé avant Carouge et nous arrivions au bout d'un processus que le PDC avait voté avec la gauche.

Par rapport à ce qu'à dit le Conseil administratif sur l'engagement du personnel, nous soutenons les propos extrêmement clair de Mme De Haller Kellerhals et M. Walder et nous pensons qu'il est normal que tout le monde puisse postuler si des postes sont ouverts. Nous laissons au Conseil administratif de savoir qui il veut engager, c'est son travail et non celui du Conseil municipal et il ne faut pas tout mélanger.

Le PDC ne peut pas voter cette motion parce qu'elle a été amendée et maintenant il est demandé de la voter telle quelle. Un long travail a été mené en commission et A Gauche Toute a le droit de revenir en arrière et dire qu'il n'est plus d'accord mais le débat des Eds ne doit pas se faire à Carouge mais au Grand Conseil, au niveau de l'Etat. D'ailleurs, des motions ont été déposées au Grand Conseil et elles seront traitées au mois de novembre ; c'est à ce moment là qu'il faudra décider si oui ou non il faut continuer avec les Eds. Il rappelle que les associations qui les emploient (1000 emplois) trouvent que ces postes sont utiles parce qu'ils permettent de réinsérer les gens dans la vie publique ; toutefois, s'ils ne servent qu'à employer des gens bon marché ils ne sont pas utiles.

Le PDC a dénoncé, par un article dans le courrier, une entreprise qui était payée pour remplacer ces gens en emplois temporaire. En effet, ce qui n'est pas le rôle de l'Etat de payer une entreprise privée pour placer ces gens mais à l'Etat de le faire et surveiller que les conditions de travail soient respectées.

Il peut comprendre la discussion sur les emplois de solidarité au Grand Conseil mais au niveau de la commune, il faut dédouaner le Conseil administratif car il a fait son travail, écouté les gens et pris les décisions qu'il devait prendre. Le PDC soutient le Conseil administratif et le fait que, si des postes seront ouverts, il écoutera tout le monde. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation de trois postes à la voirie et nous verrons, dans le cadre du budget, si nous acceptons ou non cette augmentation de postes parce que nous considérons qu'il y a déjà assez d'employés dans ce service.

M. Richard fait remarquer que le "*comme par hasard avant les élections*" n'est pas un hasard mais une volonté de son groupe politique et du syndicat d'interpeller les futurs élus et les candidats se présentant à l'élection. Il est clair que c'était le moment et le sens de la conférence de presse qui a été organisée début septembre pour interpeller toutes les personnes se présentant aux élections pour qu'elles puissent travailler sur le problème. L'origine de la bagarre aux mois d'août, septembre et octobre n'avait pas Carouge en ligne de mire mais le Canton parce que nous voulions absolument que les élus réfléchissent à cette question. Le lendemain de cette conférence de presse qui a été très bien relayée par les journaux, notamment le "20 minutes", les grévistes, qui n'était pas encore membres du SIT voulaient faire grève et s'adresser au SIT pour avoir un soutien (ce qui était visé au départ).

M. Richard veut bien qu'il n'y ait pas de bagarre de chiffres mais, actuellement, sur le site de Carouge se trouve la grille salariale et elle est très claire parce qu'elle dit qu'en échelon 1 annuité 1 le montant est de CHF 61'301.— pour 12 mois et en échelon 1, annuité 3, il s'agit d'un montant de CHF 65'374.— pour 12 mois ; à cela il faut ajouter 1 X 13 douzième et 25 %. D'après ce calcul, on arrive au montant qu'il a donné précédemment et, en réalité il s'agira d'un montant de CHF 100'000.— après 10 ans de service et certains d'entre eux n'y arriveront pas. Ce sont les chiffres annoncés sur le site de la commune et il faut les changer s'ils sont faux ; de plus, il serait étonné que ceux-ci prévoient 40% de charges. Il faut savoir que les collectivités publiques comme les communes ont aussi le droit, lors d'engagement de personnes dans cette situation, aux ARE (allocations de retour à l'emploi). Pour ceux qui ne le savent pas, les ARE représentent 50% de salaire pendant un an pour les personnes ayant moins de 50 ans et 50% de salaire pendant 2 ans pour les personnes ayant plus de 50 ans. Si nous avons le souci de donner de vrais emplois et que nous voulons bénéficier de la manne cantonale, il

ne faut pas se baser sur le 80% des salaires des Eds au travers de Partage mais directement le 50% d'un vrai salaire à l'interne de la Ville de Carouge.

Lorsqu'il a parlé de mépris, il a voulu dire qu'il a ressenti un mépris très fort de la part du directeur et il rappelle ces mots : ils doivent réapprendre à venir au travail à l'heure, ils ont l'habitude de s'absenter pour un oui ou pour un non, ils ne comprennent pas le français, quand il faut les appeler au bureau, ils ne le comprennent pas, bref, ils ne sont pas employable tel quel. Il s'agit de mépris par cette vision de ces chômeurs en fin de droit Eds qui sont inemployables tel quel parce qu'ils ont perdu tout lien social, tout sens avec la réalité, etc. Ces propos ont été repris la bouche en cœur par quelques uns des membres de ce Conseil et cela l'insurge. Le mot inemployabilité est même dans le journal "vivre carouge" qui a paru en mai 2009.

Ce n'est évidemment pas le Conseil municipal qui va se charger des engagements puisque c'est de la compétence du Conseil administratif et de ses services compétents. En revanche, on le sait par expérience que lorsqu'une personne se rend à un entretien d'embauche avec un CV dans lequel il est spécifié qu'elle a 4-5 ans d'Eds, cela ne fait pas le poids par rapport à une personne ayant travaillé 4-5 ans chez Serbeco ou autre. L'expérience n'est pas contestable parce que les syndicats la connaissent puisqu'à chaque fois, l'Eds est dénigré s'il n'y a pas un petit coup de pouce antidiscriminatoire, c'est-à-dire une discrimination positive et M. Richard aimerait la confirmation qu'on va la donner aux Eds qui postuleront. Il est vrai que lorsqu'une personne est dans cette situation, elle n'a pas un CV aussi reluisant que d'autres personnes qui prétendent au même emploi.

Il a aussi entendu au moins 150 fois autour de cette table et ailleurs : à compétence égale, ce mot est très dangereux parce qu'il y a toujours quelqu'un qui a un petit peu plus de compétences et M. Richard souhaite qu'on engage avec des compétences requises par le poste, ce qui n'est pas la même chose. Il a été dit que la Cour des comptes épluche les dossiers de recrutement pour savoir la raison pour laquelle on engage telle personne, mais c'est qui cette Cour des comptes ? La Sainte Trinité ? Dieux le Père. A un moment donné, on a le droit de choisir un candidat avec nos critères ; d'ailleurs, certains prétendent que le critère doit être Carouge aux carougeois et bien lui, il prétend que les critères peuvent aussi être par exemple une reconnaissance pour des gens qui, depuis 4 ans, devant nos yeux, sans qu'on s'en préoccupe, sans que cela nous indigne, font déjà le travail avec ce petit plus qu'on doit leur octroyer.

M. Richard maintient que deux engagement ne suffisent pas et il est d'accord que peut-être, il est possible d'arriver à donner les mêmes prestations avec le nombre d'employé actuel, d'ailleurs, on peut toujours stresser les employés, leur en demander plus et faire des choses moins à fond. Dernièrement, il a entendu un collègue Conseiller municipal demander à qui il devait s'adresser pour faire débarrasser les poubelles ou s'il devait faire cette tâche en plus de son travail. Il faut savoir si c'est un travail supplémentaire et auquel cas il faut engager des gens. Il pense que la collectivité publique a le devoir d'agir positivement vis-à-vis des chômeurs de longue durée, ce que devrait aussi faire les entreprises (ce qu'elle s ne font pas) mais une collectivité publique de gauche a ce devoir moral au delà des exigences de strict efficacité, efficience ou autre.

La Présidente demande aux membres d'abréger un peu le débat pour la suite.

M. Richard rétorque à la Présidente qu'il n'a pas envie d'abréger le débat parce que cela fait 58 jours que les Eds sont en grève.

La Présidente précise à M. Richard que ce n'est pas ce soir que leur problème va être résolu et la question est de savoir si dans la motion on acceptera d'engager 3 à 5 Eds et si ce point est voté ce soir, il sera ensuite débattu dans le cadre du budget.

M. Prod'Hom trouve que dans toute cette histoire il y a un gâchis humain parce que l'issue pour ces gens est le retour direct à l'hospice général. Ces emplois de solidarité ont montré leurs limites dans cette affaire par la mise en place d'un système sans en connaître les conséquences. M. Prod'Hom remercie les motionnaires qui ont soulevé le problème et, sans tenir compte de l'issue du vote de cette motion, il pense qu'il ne faut pas que l'humain soit uniquement péjoré mais également l'Etat de Genève qui a mis en place ses emplois de solidari-

té sans assurer des contrôles suffisants. Un courrier doit être adressé en parallèle à cette motion par le Conseil administratif au département de la solidarité, emplois concernant les emplois de solidarité pour faire part de l'inquiétude du Conseil municipal sur ses tâches qui nécessitent d'être vérifiées et ne doivent pas être à cheval aux tâches dévolues à l'Etat et aux communes. De plus, le suivi des formations doit être octroyé à hauteur de 20% du temps de travail ainsi que la possibilité de faire des recherches réelles d'emplois parce que le but est un retour à l'emploi pour ces gens.

Il va voter cette motion amendée avec l'accompagnement d'un courrier du Conseil administratif.

M. Mutzenberg est déçu de constater que le consensus n'est pas maintenu suite à la commission. En effet, on a parlé d'abcès crevé et il faut se rendre compte qu'il y a un principe de réalité et il trouve que le consensus proposé donnait la possibilité au Conseil administratif d'étudier les besoins pour ce service et il faut lui faire confiance ; raison pour laquelle, il soutiendra la version amendée.

Concernant la politique de l'emploi, c'est un sujet très délicat et sur le site de la commune de Carouge se trouve une phrase qui dit clairement que la commune s'engage à soutenir des personnes au chômage, issues d'associations comme partage pour le processus de recrutement. Il pense qu'il faut trouver un juste milieu tout en respectant les règles et les directives en vigueur qui sont fondamentales. Il soutient le fait de ne pas faire de discrimination, de garder à l'esprit ce qui est annoncé officiellement sur le site internet de la commune de Carouge et avoir une approche positive pour ces personnes. Il a proposé, en commission, de garantir une audition pour ces personnes et il est content d'avoir entendu le Conseil administratif proposer cette approche.

Un dernier point lui paraît très important et a été brièvement abordé qui concerne le soutien à la banque alimentaire. En effet, il est très important qu'une partie du montant de CHF 403'000.— soit affecté à la banque alimentaire et il est content qu'un amendement sur le budget sera proposé dans ce sens par le Conseil administratif. Il rappelle que Partage récolte des surplus alimentaires pour permettre aux gens les plus défavorisés de continuer à pouvoir bénéficier de repas. Il ne faudrait pas un impact négatif sur ce travail de Partage.

M. Baertschi a eu une grande tristesse en auditionnant ces 6 personnes par leur précarité et le fait qu'elles se retrouvent dans une telle situation qu'elles n'ont plus que le choix d'aller à l'hospice général avec des aides ou prendre des emplois Eds. Par contre, il n'est pas d'accord avec certains propos tenus à l'égard de Partage et de M. Gall. En effet, ce sont des gens qui, de leur côté ont travaillé chez Emaüs ou dans des emplois de solidarité et qui se sont beaucoup investis ; toutefois, il est possible qu'on leur ait confié trop de choses sans les infrastructures suffisantes. Il y a eu un procès de M. Gall qui n'est pas juste et ceux qui en rajoute comme vient de le faire M. Richard sert à faire monter la sauce pour dénoncer des injustices et M. Baertschi n'est pas du tout d'accord avec cette attitude. Ce n'est effectivement pas de cette manière que le problème sera réglé parce qu'en partant dans cette voie, on pousse ces gens et il y aura des dégâts collatéraux. M. Baertschi ne connaît pas leur avenir mais il ne faut pas rêver et croire que la commune va créer 10 emplois. Il trouve malheureux la tournure que prend la discussion par rapport à cela.

Il souhaite faire une deuxième remarque et M. Buchs l'a bien dit, l'emploi est un débat cantonal qui ne doit pas se tenir dans cette enceinte. Les membres peuvent avoir leurs idées, par rapport au syndicat par exemple, dont il respecte l'action, mais chacun doit jouer son rôle. M. Baertschi revient sur le fait que lorsque le Cyclotri a été lancé, tout le monde applaudissait, à gauche comme à droite, on disait que c'était une bonne initiative, la promotion du vélo, qu'on agissait sur des rues où le camion de la voirie bloquait la circulation, que c'était une opération exemplaire et une personne a même parlé de prix. Aujourd'hui, il constate que les membres ont un peu tendance à l'oublier alors qu'ils devraient faire amende honorable et dire que Partage a peut-être fait son temps en bien ou en mal mais il ne faut pas, aujourd'hui, lancer un haro sur ceux qui ont lancé ce projet.

Entre la position du PLR qui dit qu'il n'était pas nécessaire, à l'époque de créer des postes supplémentaires, celle d'AGT qui demande la création de 2 à 5 postes, alors M. Baertschi va proposer de créer 1'000 emplois puisque certains membres ne pensent qu'à créer des postes pour lutter contre le chômage ! Il pense qu'il faut être un peu raisonnable. Par rapport à ces

deux positions, celle du Conseil administratif est raisonnable et il regrette qu'il n'y ait pas plus de soutien par rapport à cette proposition parce que le Conseil administratif a su, justement faire le poids par rapport à ces deux propositions. En effet, celle qui consiste à créer deux postes est une réponse à ceux qui ont peut-être un espoir de retrouver un travail.

M. Baertschi relève que lors de l'audition des représentants de Cyclotri, il s'est permis de poser des questions et il lui a été répondu qu'un Eds avait travaillé à Berne et un autre à Neuchâtel ; toutefois, lorsqu'il a demandé si ces gens venaient à Genève en raison de conditions plus favorables, la réponse n'a pas été très claire. Il pense qu'il faut rester attentif au fait que des jeunes ont fait leurs écoles ici, que nous les représentons et engager des gens venant de l'extérieur alors que ces emplois ont été créés par le Canton, ne donne aucune chance à ces jeunes. Faire miroiter de l'emploi à tout le monde est malhonnête.

En finalité, il soutient tout à fait la position du Conseil administratif et il regrette que l'alternative ne souhaite pas aller dans ce sens, suite au débat qui a eu lieu en commission.

La Présidente a encore trois demandes de parole et, ensuite elle passera aux votes.

M. Walder précise que certains employés travaillant pour Cyclotri habitent sur le territoire de la commune et ce ne sont pas de faux carougeois parce qu'ils travaillent à Cyclotri. En effet, il n'y a pas, pas les bons et les méchants et il faut garder une mesure sociale de tout cela.

M. Baertschi est tout à fait d'accord mais pense qu'il faut aussi tenir compte de ces situations parce que lorsque nous sommes interpellés en tant que Conseiller municipal, il est de la conscience de chacun d'assumer son mandat.

M. Baud déclare que le groupe UDC ne peut pas voter cette motion en l'état, ni même avec ses amendements, surtout après les informations aussi précises qu'a donnée Mme De Haller Kellerhals en parlant des engagements futurs. Il constate que le Conseil administratif prend ses responsabilités et assume parfaitement son rôle au niveau de l'engagement de personnel. Le fait de pouvoir permettre à toute personne de postuler à titre égal paraît parfaitement convenable, raison pour laquelle cette motion n'a même pas de raison d'être et l'UDC demande aux motionnaires de la retirer car il se demande même si elle est recevable au niveau de la loi.

M. Monney précise qu'avant de prendre une décision, le Conseil administratif a écrit à Mme Rochat qui n'a pas bougé et a refusé la possibilité d'attribuer des primes aux collaborateurs. De plus, il rappelle que la commune a engagé, ces dernières années, 3 collaborateurs de partage. Ensuite, le Conseil administratif a proposé aux Conseillers municipaux de prendre une décision de principe par rapport à partage. En conclusion, le Conseil administratif a fait son travail et assumé ses responsabilités.

M. Maulini était intervenu en commission Toutes Commissions Réunies parce qu'après avoir auditionné les grévistes, il a bien vu qu'il y avait un problème de gouvernance et que la vérité des grévistes était tellement différente de celle de l'employeur qu'il y avait vraiment un fossé entre les deux. Il fait remarquer que 8 semaines après la grève, aucune procédure d'enquête n'a été lancée pour savoir s'il y avait un problème de gouvernance à Cyclotri alors que celui-ci est le maillon honteux des Eds, il trouve cela curieux. D'autre part, comme M. Etienne l'a également indiqué, il s'interroge aussi sur le fait de cette victoire syndicale parce que créer deux postes alors que 12 personnes ont perdu leur emploi, il a encore de la peine à comprendre la logique de la lutte qui est menée par rapport à cette question.

Il soutient la position décrite ce soir par le Conseil administratif.

Par contre, si cette motion n'est pas votée, est-ce que cela change quelque chose ? Si elle est votée avec les amendements, est-ce que cela apporte un poids à la décision qui a été prise par le Conseil administratif ?

Mme Marti répond à M. Maulini qu'elle pense que le fait de voter la motion amendée soutient le Conseil administratif dans ce qu'il a déclaré ce soir.

Par contre, elle ne comprend pas que l'UDC s'abstienne sur la motion amendée.

La Présidente rappelle les deux amendements votés en commissions :

Le premier amendement visait à supprimer les considérants 7 et 8 qui indiquaient dans l'exposé des motifs :

*Vu la demande clairement exprimée, tant par les éboueurs eux-mêmes que par le syndicat qui les soutient dans leur mouvement qu'une partie d'entre eux, notamment parmi ceux qui assument ce travail depuis plus de 2 ans soient intégrés comme employés au sein de la commune*

*Vu la responsabilité morale de la Ville de Carouge, CA et CM confondus qui a tardé à prendre conscience de l'ensemble des problèmes liés à cette expérience*

Le deuxième amendement concerne l'invite 3 et au lieu d'avoir dans la motion : *engager 3 à 5 Eds au sein du STVE en privilégiant exceptionnellement ceux qui ont travaillé au cyclotri Carouge depuis plus de 2 ans, éventuellement par le biais des ARE*, il s'agissait de remplacer cette invite par : *engager le personnel nécessaire à l'accomplissement des ces tâches.*

Ce qui revient finalement à laisser au Conseil administratif le soin de proposer son amendement dans le budget et ensuite, les élus du Conseil municipal votent ou non le budget.

La Présidente fait voter le premier amendement qui consiste à la suppression des 2 premiers paragraphes dans les considérants de la motion.

**L'amendement est accepté par 10 oui, 5 non et 11 abstentions.**

La Présidente fait voter le deuxième amendement : engager le personnel nécessaire à l'accomplissement de ces tâches.

**L'amendement est refusé par 11 non, 10 oui et 5 abstentions.**

La Présidente fait voter la motion amendée dans le sens suivant : suppression des deux derniers paragraphes et laisser l'invite 3 qui dit qu'il faut engager 3 à 5 Eds au sein du STVE en privilégiant exceptionnellement ceux qui ont travaillé au cyclotri Carouge depuis plus de 2 ans, éventuellement par le biais des ARE.

**La motion est refusée par 11 non, 3 oui et 12 abstentions.**

#### **11. POSTULAT**

Il n'y en a pas

#### **12. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas

#### **13. PETITIONS**

1. Pétition 12-2013 R : pour des parcs à chiens afin de garantir l'hygiène et offrir des lieux d'ébats et d'éducation pour chiens dans le quartier de Tours de Carouge

Cette pétition a été prise en considération le 30 mai 2013 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 17 septembre 2013 et le rapport a été établi par Monsieur Voignier.

Est-ce que Monsieur Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Voignier répond négativement.

**La commission a préavisé défavorablement, par 7 non, 2 oui et 2 abstentions le projet de parc à chiens dans le périmètre des Tours.**

La Présidente ouvre la discussion

M. Baertschi fait remarquer que les pétitionnaires ont été auditionnés et ils rencontrent un réel problème. La majorité de la commission a considéré que les parcs à chiens pouvaient créer d'autres nuisances, c'est la raison de l'échec. Néanmoins, il était partisan d'un renvoi au Conseil administratif parce qu'il pense qu'il faut donner certaines réponses à ces promenades pour chiens dans la ville de Carouge en laissant un endroit pour que les chiens puissent s'ébattre comme c'est le cas au bord de l'Arve.

M. Baertschi demande de façon informelle au Conseil administratif de réfléchir à cette question et de revenir un jour devant une commission avec des propositions.

D'autre part, il a rappelé en commission que les conditions actuelles ne sont pas optimales, notamment en matière de circulation sur les bords de l'Arve à cause des vélos électriques et autres véhicules du genre. Il voulait quand même le dire par rapport à un souci manifesté par une partie de la population.

M. Voignier remercie le travail qui avait été fait par le service de l'urbanisme pour présenter toutes les possibilités de parcs mais une grande majorité de la commission a vu que ceux-ci pouvaient être réalisés à des endroits qui auraient amené beaucoup de nuisances. De plus, cela aurait plutôt été des WC pour chiens plutôt que des endroits d'ébats pour les éduquer comme le demandaient les pétitionnaires.

Son parti n'est pas contre ses animaux mais il était évident qu'il ne pouvait pas soutenir des parcs à chiens dans ce secteur.

M. Voignier demande aux membres de continuer à ne pas prendre en considération cette pétition.

M. Juget a aussi participé à ce débat et il trouve malheureux de ne même pas faire un essai pour voir si les chiens allaient crotter ou non dans ce parc. Ceci d'autant plus que les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes puisqu'ils sont amendable et ce parc aurait été proche des gardes municipaux. Il constate que les gens préfèrent leur liberté plutôt que laisser de la liberté aux chiens alors que ceux-ci sont tenus en laisse pratiquement partout. Il trouve que c'est triste pour les gens qui habitent dans les Tours et aux alentours et particulièrement pour les personnes d'un certain âge qui ne peuvent pas aller jusqu'au bord de l'Arve.

M. Maulini souhaite prolonger ce qui a été évoqué par M. Voignier parce qu'il est anti-chien absolu et il pense que les propriétaires de chiens ne méritent pas trop de respect. Toutefois, il doit dire que les gens qui ont été reçus en commission méritaient le respect parce qu'ils sont attentifs, éduqués, et attentifs à l'éducation de leurs chiens. Malheureusement, nous avons rapidement fait le constat que les faiseurs de nuisances n'étaient pas présent, c'est-à-dire, ceux qui ne se préoccupent pas trop de trouver des parcs à chiens, et qu'il ne fallait pas, dans ce périmètre des Tours, provoquer la population en installant des parcs à chiens.

Mme Stebler pense que l'on peut ou non aimer les chiens ; toutefois, c'est une réalité et il faut trouver des solutions pour nos quartiers. Pour l'instant, on fait beaucoup de morale sur les gentils chiens, les pros chiens, les propriétaires responsables, etc. Lors de la commission, les propriétaires de chiens sont venus avec une pétition en disant qu'ils avaient eux-mêmes des chiens et marre de cette saleté ; alors, ne rien proposer est laisser le statu quo. Elle pense qu'il serait possible de faire des parcs à chiens en mettant à certains endroits qui n'ont pas de barbelés, des panneaux " chiens autorisés". Elle soutient cette pétition parce que ce sont des propriétaires de chiens responsables qui demandent des solutions. La commune donnerait un signe si elle disait pouvoir faire quelque chose pour la propreté et le bien-être des habitants, surtout dans une Ville comme Genève où il y a plus de chiens que d'enfants inscrits à l'école primaire. Elle estime qu'il faut trouver des solutions.



M. Monney explique que le parc des Acacias a été évoqué en commission par rapport aux odeurs. En installant un parc à chiens proche des Tours, certains membres de ce Conseil étaient persuadé qu'il y aurait une pétition après 2 à 3 semaines pour le faire enlever. Le renvoi au Conseil administratif ne réglerait pas le problème parce que Carouge dispose de peu d'emplacements à part les bords de l'Arve, raison pour laquelle, les membres ne sont pas entrés en matière sur cette pétition même s'ils sont sensibles à cette problématique.

M. Gerster pardonne M. Maulini pour son ignorance mais il faut savoir que si l'on prend maintenant un chien, il faut faire bac plus 5 pour l'avoir. Il faut suivre des cours avec un examen qui n'est pas un des plus facile qu'il ait passé dans sa vie. Le problème de ces pétitionnaires il le vit tous les jours puisqu'il les croise en promenant son chien et il rappelle que le chien a quand même un rôle social par rapport aux personnes âgées parce qu'il les fait sortir, ce qui leur permet de discuter avec des gens, d'avoir des contacts avec les enfants et autres. Par contre, il est clair que certains propriétaires de chiens ne savent pas les tenir et n'ont pas la gestion du chien comme il faudrait l'avoir. Toutefois, il existe une législation cantonale des plus restrictive et on parle souvent des races de chien non autorisées mais il y a également une législation qui est relativement strict. Faire un parc à chien n'est effectivement pas évident et si l'on prend l'exemple de celui des Acacias, les chiens sont des animaux et c'est le plus fort qui domine le parc.

Il rappelle qu'un plan d'aménagement extérieur des Tours est en discussion entre la fondation immobilière et la commune mais il n'y a pas d'espace et il faudrait choisir entre les chiens et les enfants. Par contre, un chien doit s'ébattre et apprendre à répondre au rappel de son maître. Alors, pourquoi ne pas amener les gens à des endroits où les chiens peuvent s'ébattre ? La commune possède des minibus et il serait possible d'imaginer le transport des personnes âgées sur le plateau de Veyrier où, dans la législation cantonale, se trouve une zone de promenade annuelle parce qu'il faut savoir que selon certaines périodes de l'année, il est interdit de lâcher les chiens dans la nature. Le besoin est présent et la réponse n'est pas forcément dans ce qui était proposé mais ce n'est pas pour cela qu'il faut l'ignorer.

La Présidente demande à M. Gerster s'il propose un "Doggy bus".

M. Juget fait remarquer que le chien peut aller où il veut faire ses besoins s'il est tenu en laisse et ce n'est pas un écriteau qui va l'empêcher de faire. Il faut penser à la notion de la liberté, c'est-à-dire d'être lâché et pouvoir courir.

M. Etienne n'a pas pu participer à la commission des pétitions parce qu'il n'en fait pas partie mais il a une remarque à faire. Ce qui fait la qualité de carouge est aussi ces espaces ouverts, ses endroits où il est possible de se promener, les espaces d'herbes qui permet au regard de filer. De plus en plus, on a cette manie de cloisonner les choses pour chaque statue ou activité et qui dit enclos, dit clôtures avec des treillis. Il y a également beaucoup de panneaux et pour finir, progressivement, le paysage urbain se transforme. Il faut faire extrêmement attention à ne pas multiplier les clôtures pour garder la qualité de notre paysage urbain.

Mme Marti n'a pas participé à cette commission mais elle est contente du résultat parce qu'il est vrai que cela aurait ajouté des nuisances sonores aux nombreuses nuisances déjà existantes. Par contre, elle retient la proposition de M. Gerster et lui propose de contacter le club des aînés pour proposer cette nouvelle activité avec un "Doggy bus" accompagné d'un bénévole.

M. Baud constate à plusieurs endroits sur la commune et en ville de Genève que souvent ce sont les parcs pour enfants qui sont clôturés. Si on regarde le parc se trouvant à la rue de la Praille en face de Denner, les enfants sont dans un espace clôturé et les chiens, alors qu'il serait possible de les lâcher pour qu'ils s'ébattent à cet endroit, sont tenus en laisse. Si nous ne sommes pas capable de faire un parc à chiens, pourquoi ne pas prévoir plusieurs petits endroits avec des tournus pour permettre le renouvellement du terreau ? Un parc à chiens existe au Grand-saconnex et il convie tous les membres de ce Conseil d'aller le visiter parce que,

contrairement à ce que beaucoup de gens croient, il n'y a pas d'odeurs parce qu'il est tout simplement entretenu.

La Présidente précise que tous les commissaires, même s'ils ne sont pas membre de la commission peuvent y assister sans autre. De plus, elle rassure M. Baud sur le fait que le débat a aussi porté sur d'éventuels autres parcs mais il a fallu se limiter au quartier des Tours parce que la pétition concernait ce quartier et lorsque la question a été posée aux pétitionnaires pour connaître la raison de leur demande à cet endroit, ils ont répondu qu'ils ont fait leur pétition pour leur quartier, ce qui est logique. Elle rappelle également que l'administration avait préparé tout un projet et une analyse avec différentes options possibles dans un secteur un peu plus étendu que le quartier des Tours, raison pour laquelle M. Voignier avait remercié les personnes qui avaient effectué ce travail.

M. Baertschi fait remarquer, par rapport au "Doggy bus" que ce n'est pas si simple parce que ceux qui ont des chiens savent qu'on ne peut pas faire attendre un chien lorsqu'il a besoin de sortir, c'est joli mais très théorique. Par rapport aux caninettes, c'est-à-dire ces petits sachets en plastique que la commune met à disposition, il arrive qu'en été, des enfants les arrachent, notamment à la place d'Armes, et durant certaines périodes, il n'y en a plus. Il faudrait que les APM s'en occupent.

Il faudrait également se poser la question, lorsqu'il y a de grandes chaleurs l'été à mettre des caninettes pour les humains aux bords de l'Arve. En effet, les propriétaires de chiens sont propres et ramassent les déjections ; par contre, beaucoup d'humains font leurs besoins à ces endroits, ce que les membres de ce Conseil devraient aller constater. C'est triste mais il souhaitait le relever.

### **La pétition est refusée par 17 non, 2 oui et 7 abstentions.**

1. Pétition 15-2013 P : pour une utilisation sans nuisance de l'Agora de la Tambourine

La Présidente précise que cette pétition a été transmise au Conseil administratif et au Conseil municipal et elle demande au secrétaire d'en donner lecture.

Pétition adressée au Conseil administratif de Carouge  
Monsieur Nicolas Walder

### **Pour une utilisation sans nuisances de l'Agora de la Tambourine**

*Mesdames et Monsieur les Conseillers,*

*Au nom de l'AQT association de quartier de la tambourine et des soussigné(e)s nous vous adressons une pétition pour que des mesures concrètes soient prises pour qu'une utilisation dans le respect des voisins soit faite de l'agora de la Tambourine et que dans le cadre du futur plan d'aménagement du quartier elle soit déplacée loin des habitations.*

*Cet espace ayant été créé avant la construction des bâtiments de logement, son emplacement n'a visiblement pas tenu compte des possibles nuisances que son utilisation allait occasionner aux futurs habitants. Même si c'est bien appréciable que la commune ait fait un effort pour rendre convivial un quartier à très haute densité, dans l'évolution de l'urbanisation des terrains des problèmes peuvent surgir dans la compatibilité entre les différents espaces. Il est de connaissance de la Police municipale que dans des très multiples occasions s'est rendu sur place que l'agora est le théâtre de fêtes très arrosées se prolongent au delà du raisonnable et dans lesquelles chants, musique à fond et cris sont le commun dénominateur. Ceci en week-end ainsi qu'en semaine sans distinction pendant les beaux jours et plusieurs fois par semaine. Les habitant qui osent essayer de raisonner les fêtards se sont vu agresser verbalement.*

*Aux nuisances sonores s'ajoutent les nuisances olfactives dues aux grills installés et qui sont utilisés sans limite d'horaire. La fumée et les odeurs à viande se fauillent par les fenêtres même au-delà de minuit.*

*Nous vous rappelons que cet agora se situe au pied des immeubles locatifs en majorité habités par des familles et des gens qui travaillent et pour lesquels le repos nocturne est essentiel.*

*Dans ce contexte et suivant ces considérants, l'AQT et les soussigné(e)s demandent :*

- *Que l'agora dans son emplacement actuel soit encerclé par un grillage comme l'espace enfantin et le mini-foot juste à côté pour qu'un contrôle nocturne puisse être établi.*
- *Que des panneaux informant les utilisateurs sur les horaires d'utilisation et le respect à tenir face au voisinage soient installés. Fermeture de l'espace à 22h00, interdiction des grilla-ges au delà de 18h00, volume bas impératif pour la musique pendant l'utilisation de l'espace*
- *Que dans le cadre du plan d'aménagement du parc et zones de vertes tant attendu par l'ensemble des habitants la relocalisation de l'agora soit reconsidérée loin des habitations. L'espace actuel pouvant servir à accroître la partie dédiée aux enfants vus qu'actuellement elle est assez petite et pauvre en jeux*

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et la présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti demande faire venir un TSHM qui a participé à la Charte qui a été mise en place pour l'agorespace des Tours suite aux problèmes de voisinage et tout un travail avait été mené entre voisins et joueurs qui a mené à une Charte ainsi qu'une rencontre avec les différents usagers de l'espace. Mme Marti propose qu'ils viennent faire part de la démarche qui a eu lieu et qui a abouti à une Charte.

M. Voignier va dans le même sens que Mme Marti et explique que l'agorespace avait créé beaucoup de nuisances dans le quartier des Tours et c'est avec un effet participatif entre les personnes qui avaient ses problèmes de nuisances et les utilisateurs que la problématique a été identifiée ; d'ailleurs, il ne s'agissait pas forcément de gens du quartier.

M. Voignier recommande que l'association de quartier soit présente en commission ainsi qu'un ou deux TSHM (parce qu'ils n'ont pas tous la même vision) et la police municipale afin qu'elle explique les actions qui ont déjà été entreprises pour contrôler ce secteur.

Mme Molinari pense qu'il est important de connaître la position de l'association des habitants de la Tambourine par rapport à cette demande et voir dans quel cadre du contrat de quartier des discussions ont eu lieu par rapport à cela.

La Présidente suspend la séance pour une minute.

## **14. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal**

Réponse de M. Walder à la question écrite du 19 septembre 2013 de l'UDC par M. René Gevisier : les commerçants de la rue Ancienne sont lésés :

M. Walder donne lecture de la réponse :

Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2013 et traitant des travaux de la rue Ancienne, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos éléments de réponse.

Les travaux actuellement en cours sur la rue Ancienne sont menés simultanément par deux entités distinctes : les SIG et les TPG. Ils ont fait l'objet d'une coordination avec la Commune et d'une large information de la part de celle-ci auprès de chaque commerçant impacté, sur les sites internet de la Commune et des Intérêts de Carouge, puis in situ (banderoles et panneaux).

Les travaux en cours entre la rue du Collège et la rue A.-Fontanel sont commandités par les SIG et réalisés par l'entreprise Simond SA. Ces travaux visent l'assainissement et le renforcement des réseaux de gaz, d'eau potable, d'électricité ainsi que l'extension du réseau de fibres optiques.

Les installations de l'entreprise Simond SA sont situées à la rue Adolphe Fontanel, lieu moins fréquenté par le trafic et parce que c'est une rue suffisamment large pour accueillir l'entreposage d'installations et permettre les manœuvres liées. Le service de l'urbanisme a demandé à l'entreprise de concentrer en ce lieu toutes ses installations.

En parallèle, suite aux demandes réitérées de la population carougeoise et de son Conseil administratif, les TPG ont décidé de procéder à la pose de systèmes antivibratoires sous les rails du tram.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise SORACO SA et programmés à 2 emplacements :

- rue Ancienne, n°32 à 34 et 33 à 39
- carrefour rue Ancienne / J.-Girard / J.-Dalphin

L'intervention initialement prévue portait uniquement sur les rails allant du Rondeau au centre ville. Au vu des différentes mesures de modification de circulation nécessaires pour la seconde étape de cette intervention, les TPG ont décidé de profiter de ces mesures pour réaliser les travaux sur l'autre voie. De ce fait, leur durée a été portée de 2 à 4 semaines et a débuté le lundi 14 octobre.

Le soussigné a approuvé cette extension de l'intervention, ceci afin d'apporter une amélioration plus complète pour les riverains et pour éviter une intervention ultérieure au même endroit.

L'emplacement des installations du chantier mené par SORACO SA a été déterminé en fonction de l'impact moindre sur le trafic et de la préservation maximale des espaces de parking. A la hauteur du No 84, la largeur de la rue permet en effet la pose de containers ainsi que l'entreposage du matériel et équipements nécessaires, sans préjudice le bon fonctionnement de la circulation.

Dans le cadre d'un chantier d'une telle importance, l'obligation d'avoir un vestiaire, réfectoire, plusieurs coffres à outils et une surface pour le stockage du matériel et des engins implique une emprise au sol importante. La prise en charge des bennes par les camions (pose et dépose) nécessite également des espaces suffisants pour pouvoir manœuvrer et cet emplacement le permet tout en limitant les impacts sur le trafic.

De plus, un seul lieu d'installation à proximité de la zone des travaux permet de limiter les va-et-vient d'engins et de matériel au bénéfice de l'ensemble du quartier. Multiplier les lieux de stockage aurait eu pour impact de pénaliser encore plus le trafic dans le quartier et, de ce fait, d'allonger la durée des travaux.

Le service de l'urbanisme a informé individuellement chaque commerçant riverain du chantier initialement prévu, puis, à travers l'association des Intérêts de Carouge, de son extension. Pour prendre en compte diverses demandes des commerçants directement concernés, le service de l'urbanisme est intervenu auprès de l'entreprise SORACO SA afin d'améliorer la gestion de l'espace requis par l'installation de chantier : pour libérer dès que possible trois places de stationnement devant les commerces, une partie de leur matériel et de leur équi-

pement sera déplacé le long de la rue Joseph-Girard (à hauteur du n°5). Ces modifications se feront durant la semaine 41 avant d'entamer la deuxième étape des travaux au carrefour J.-Girard / Ancienne / J.-Dalphin.

Pour répondre à la question de savoir qui a le pouvoir de supprimer des places de stationnement, nous précisons que dans le cadre de toute demande d'utilisation du domaine public pour des travaux, le service de l'urbanisme se rend sur place lors des rendez-vous de police et rencontre les différents intervenants pour évaluer les mesures de mobilité nécessaires ainsi que les surfaces requises pour les travaux, installations de chantier et lieux de stockage de matériel et équipements. Suivant la nature des travaux, des places de stationnement doivent être momentanément supprimées mais une attention particulière est portée afin de garantir que des places demeurent disponibles à proximité immédiate des places supprimées. En l'occurrence, il est bon de rappeler que le parking de la Salle des Fêtes est à proximité et offre bon nombre de places libres aux heures d'ouverture des magasins.

De plus, en fonction du lieu géographique ou de l'importance des travaux prévus, les propositions sont discutées avec le Conseiller administratif délégué qui avale la proposition, demande des explications complémentaires ou sollicite des solutions alternatives.

Dans ce cadre, le soussigné a demandé à ses services d'organiser une séance d'information et de concertation réunissant les représentants des Intérêts de Carouge d'une part et les maîtres d'ouvrage des travaux récurrents à Carouge (SIG, TPG, Telecom etc...). Cette réunion qui aura lieu à la fin de ce mois a pour but de faire que les parties entendent les besoins et contraintes des uns et des autres, et d'autre part d'établir un mode de faire garant d'un respect mutuel pour tous les chantiers, notamment pour les prochaines étapes des interventions des SIG.

Nous espérons que ces quelques lignes vous auront rassurés quant à la volonté de notre Conseil de limiter au strict nécessaire les nuisances des chantiers indispensables à l'amélioration des services SIG et TPG et quant à notre souci de développer la pleine concertation, tant avec les habitants qu'avec les commerçants carougeois.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Réponse de M. Walder à la question écrite du 19 septembre 2013 de l'UDC: gobelets plastiques français au détriment des genevois

Messieurs,

Vous trouverez ci-après réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2013 traitant des gobelets réutilisables.

Entre 2010 et 2012, la Ville de Carouge a souhaité faire un test de verres réutilisables lors d'une fête communale soit la Fête de la musique. Le résultat fut très encourageant tant au niveau de la satisfaction des différents usagers que de la diminution des déchets.

Dès lors, en 2013, l'usage de ces verres a été étendu aux deux fêtes communales que sont la Fête des Ecoles et la Fête du 1<sup>er</sup> août.

Nous partageons votre préoccupation de faire appel autant que faire se peut à des entreprises locales, d'autant plus celles à visée sociale.

Dans le cas qui nous occupe, c'est toutefois bien la société française Ecocup, bénéficiant d'une large expérience dans des manifestations sur le territoire suisse, qui a reçu le mandat de gestion des verres réutilisables lors des fêtes communales carougeoises, mais en partenariat avec l'Orangerie, comme vous le constaterez ci-dessous.

En effet, en 2012, malgré des recherches élargies, aucune autre société ne proposait la gestion des verres durant la manifestation ou en avait la même expérience (à savoir l'approvisionnement aux stands, les comptages de retour, la facturation aux stands, etc.). Cette expérience de gestion est une condition sine qua non, étant donné que nous n'avons pas de personnel formé pour effectuer ce travail qui peut s'avérer délicat. L'Orangerie, dont vous faites mention, propose ce type de service depuis cet été seulement, après avoir acquis de l'expérience en la matière avec les fêtes de la musique en Ville de Genève.

La possibilité de personnaliser les verres même en location a été un autre argument en faveur d'Ecocup. Les autres sociétés proposent des verres à l'effigie de Carouge seulement en cas d'achat. Or, la location nous permet non seulement de changer de visuel chaque année - ce qui a pour conséquence d'augmenter le taux de garde des verres et de diminuer le coût global de l'utilisation de ces verres - mais aussi de ne pas prendre en charge leur stockage.

Par ailleurs, dès la création de l'Orangerie, Ecocup s'est associée avec celle-ci pour proposer le lavage des verres par ses soins si le client le demandait. Ce que nous avons bien entendu fait. Les verres ont donc été lavés par l'Orangerie durant les opérations de 2012 et de 2013.

Enfin, Ecocup est meilleur marché que ses concurrents et ce malgré les services en plus, telles la gestion des verres durant la manifestation et leur personnalisation.

Il est utile de préciser que l'antenne d'Ecocup pour ses mandats en Suisse est située en Haute-Savoie et qu'elle est reconnue entreprise d'insertion depuis 2009 (6 postes en insertion et 7 postes fixes).

En 2014, un appel d'offre sera à nouveau effectué et, selon les conditions énoncées, un autre mandataire pourrait être choisi.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

#### Réponse de M. Walder à la question orale du 19 septembre 2013 de M. Morex : heures supplémentaires

M. Walder rappelle que la question concernait le montage et le démontage d'une tente de la place du Marché à la place de Sardaigne générant des heures supplémentaires.

Deux demandes de prêt de matériel ont été soumises à nos services au début de l'été. Ceux-ci, ont approuvé les deux demandes sans vérifier à priori la question des heures nécessaires pour le démontage.

Pour mémoire, le montage de la grande tente s'est effectué le mercredi 11 septembre dès 15h soit à la fin du marché, pour le Diner des chefs se déroulant sur la place du Marché le jeudi 12 septembre 2013 de 12h00 à 17h00.

Le service s'était engagé à mettre à disposition la même tente le lendemain à 12h.00 pour la fête du parti socialiste. Dès lors, la tente a dû être démontée le jeudi dès 17h00 (et jusqu'à 22h00) afin de pouvoir être remontée le lendemain matin et être à disposition dès midi.

Si ces heures du soir sont majorées, elles ne sont pas payées en heures supplémentaires, celles-ci ne dépassant pas les heures hebdomadaires contractuelles.

Quoi qu'il en soit, le service réalisant la problématique engendrée par ces engagements a contacté le parti socialiste qui malheureusement s'était déjà organisé en fonction de cette tente. Dès lors, et comme pour n'importe quelle autre manifestation sur laquelle nous nous

engageons à prêter du matériel, nous avons décidé d'assumer les majorations liées aux heures du soir.

Enfin, en lien avec cette manifestation et les interrogations de M. Barthassat, j'aimerais confirmer que dans un souci de sécurité et d'organisation du travail des équipes STVE, le démontage des installations d'ABRILLOC, restées en place depuis la Vogue et le festival Krouge, n'est intervenu que le lundi 16 septembre dans le courant de la journée, dans la foulée du démontage de la grande tente et de la scène. C'est donc pour cette raison que le matériel est resté à disposition des organisateurs de la manifestation le samedi soir. A noter que ce dispositif étant propriété de la société ABRILLOC qui n'a vu aucun problème à repousser de quelques jours son démontage, cela n'a eu aucune incidence financière ni pour le parti socialiste, ni pour la Ville de Carouge.

Réponse de M. Walder à la question orale du 19 septembre 2013 de Mme Marti : passage pour piétons et bottes de pêcheurs :

M. Walder rappelle que Mme Marti s'inquiétait du passage pour piétons situé à la rue Blavignac/Av. Jacques-Grosselin

Le service de l'urbanisme a procédé sur place à des levées de niveau et au repérage des pentes d'écoulement afin de remédier à cet état de fait rapidement en interne.

Le service TVE va intervenir dans les prochains jours, dès la livraison du matériel commandé.

Merci à Mme Marti pour nous avoir signalé cette problématique.

Mme Molinari fait remarquer que dans l'ordre du jour et la discussion du bureau, une réponse était prévue par rapport à une question qu'elle avait posée sur la piscine. Elle aimerait savoir si cette réponse est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Walder répond que la liste des questions se trouvant sur l'ordre du jour concerne celles qui restent ouvertes. Il manque des éléments au Conseil administratif pour répondre à deux d'entre elles et il y sera répondu la prochaine fois.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### **Questions écrites**

Il n'y en a pas.

### **Questions orales**

M. Stebler : sont-ce les caméras qui ont filmé nos 2 affiches, y a-t-il d'autres dénonciations ?

Mme Stebler a reçu un premier avertissement par un courrier intitulé "concerne affichage sans autorisation".

Elle en donne lecture :

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons constaté que des affiches publicitaires en vue des votations du 6 octobre 2013 ont été posées au scotch sans autorisation sur le domaine public de la commune de Carouge dans des emplacements inappropriés (bacs à fleurs, place du Marché devant l'église Sainte-Croix).*

Mme Stebler précise que ce courrier concerne deux affiches ayant été posées avec 8 morceaux de scotch. Elle fait également remarquer que cette lettre est signée par 5 personnes,

soit Messieurs Daniel Gaiardelli et Denis Martin avec, en copie, MM. Nicolas Walder, François Rueda et Christophe Buclin, service de la sécurité.

Est-ce que ce sont les caméras qui prennent les photos ou un service particulier de la voirie ? Est-ce que d'autres groupes politiques ont reçu le même courrier ? Allons-nous être photographiés de cette façon à chaque fois qu'une affiche est oubliée ? Quelle est l'amende ? Combien y a-t-il d'avertissements ? Quelle sera l'amende à payer pour ces huit morceaux de scotch et 2 affiches oubliées ?

D'autre part, Mme Stebler s'adresse à M. le Maire pour lui demander s'il est possible, lorsque les partis se retrouvent sur la place de l'église Sainte-Croix d'être moins surdensifié et les uns sur les autres. Ne pourrait-on pas leur donner un peu d'espace sur la place du Marché comme cela se faisait auparavant ?

M. Walder commence par répondre à la deuxième question, soit les sept stands. Il avait déjà expliqué qu'il avait été décidé de mettre tous les stands du côté de l'église tant que le glacier et sa terrasse se trouvaient sur la place du marché. Toutefois, lorsque des actions politiques auront lieu en dehors de la période d'ouverture du glacier, il sera faisable de placer, à nouveau, les stands de chaque côté. Il n'est pas possible de péjorer le glacier en lui enlevant son stand à chaque fois qu'un parti politique souhaite avoir un stand. De plus, les élections cantonales étant assez espacées avec les prochaines dans quatre ans et demi, le problème ne devrait pas se poser souvent.

Concernant les affiches, des contrôles sont effectués régulièrement pour les sacs poubelles et autres actes illicites sur de l'équipement communal et le service concerné envoie lui-même des lettres. Celle dont nous parlons ce soir a été envoyée par les deux chefs de service et les 3 autres personnes citées étaient en copie pour information.

Dans la pratique, il y a un avertissement et au deuxième avertissement, le dossier est transféré à la police municipale qui peut le faire suivre par un dépôt de plainte. Il pense que dans ce cas, il n'y aura pas de dépôt de plainte pour une affiche mais il est demandé à chaque parti politique d'avoir la décence de ne pas, au sortir des actions politiques, coller leurs affiches sur les bacs à fleurs ou d'autres lieux parce que sinon tout le monde va le faire.

M. Walder précise à Mme Stebler qu'il n'y a pas de discrimination par rapport à son parti mais, de temps en temps des contrôles sont effectués et lors de constatation de faits inappropriés, le service envoie un courrier pour rappeler les gens à l'ordre.

#### M. Baertschi : atteinte en zone bois et forêts

M. Baertschi explique que sa question concerne le service travaux, voirie et environnement.

A la mi-juillet, en se promenant dans les bois de Pinchat, il a eu la surprise de voir une petite pelle mécanique en train d'élargir les sentiers créés et réaménagés, à l'époque, par les services de M. Mantilleri. Suite à ces travaux, la largeur des sentiers n'avait plus rien à voir avec leur largeur d'origine.

A l'époque, il avait envoyé un mail au Conseil administratif pour demander d'arrêter cette démarche parce qu'il s'agit d'une zone de bois et forêts. De plus, il fait remarquer que lorsque des plans localisés de quartier sont présentés, certains membres autour de cette table sont très préoccupés par la distance aux limites de forêts et au respect des 30 mètres.

M. Baertschi précise que c'est un endroit où poussent toutes sortes de choses comme des morilles et on arrive avec un bulldozer pour créer des sentiers dignes du bois de la bâtie. Suite à son intervention M. Baertschi a pensé que l'affaire en resterait là mais le 23 septembre, après le dernier Conseil municipal, cela a recommencé et, de nouveau, un engin était dans les bois. Il en a été scandalisé et a téléphoné au service cantonal qui a fait stopper ces travaux. Toutefois, M. Baertschi est très irrité par ce qui s'est passé et demande s'il ne faudrait



pas porter ces éléments à connaissance des gens qui enquêtent sur ce service. Où alors, est-ce que les ordres viennent d'au-dessus ?

M. Walder répond que suite à la première intervention de M. Baertschi, le Conseil administratif a pris contact avec les services cantonaux qui ont approuvé que ces travaux relevaient d'une maintenance et non d'une création ou d'un élargissement de sentier. De temps en temps, il est nécessaire d'enlever certains petits buissons parce qu'ils ne permettent plus de déambuler sur des cheminements normaux.

M. Walder imagine que l'intervention d'aujourd'hui fait référence à une deuxième problématique, c'est-à-dire le parcours Vita. En effet, le Conseil administratif a reçu un courrier de la société Vita à Zurich pour demander, suite à des plaintes, de le remettre aux normes ; raison pour laquelle, il a fallu également intervenir sur ces sentiers.

M. Walder précise qu'il n'y a aucune volonté de créer de nouveaux sentiers mais il faut que tout le monde puisse se balader sur ceux-ci. De ce fait, il n'y a rien de répréhensible par rapport aux actions entreprises par le service.

M. Baertschi est étonné de cette réponse, surtout en fonction de la sensibilité que M. Walder devrait représenter. M. Baertschi rappelle qu'il a siégé plusieurs années à la CMNS et qu'il est également membre d'un fond suisse pour la protection des paysages. Il ne peut pas admettre la réponse apportée par M. Walder.

#### M. Morex : Place de Sardaigne:?

Malgré tout le respect qu'il lui doit, M. Morex aimerait bien qu'on ne l'appelle pas le Serge Vout du parti PLR.

M. Morex revient sur les toilettes de la place de Sardaigne parce que le Conseil municipal a voté, à l'époque, à l'unanimité pour demander à la Conseillère administrative déléguée de bien vouloir remédier à cet état de fait, c'est-à-dire de rouvrir lesdits toilettes. En effet, il se trouve que lors de l'exposition du petit bétail de samedi passé, celles-ci étaient fermées alors qu'il y avait un monde considérable. M. Morex trouve cela inadmissible et demande à ce que le Conseil administratif trouve une solution le plus rapidement possible pour les maintenir ouvertes lors de manifestations, quitte à rémunérer une personne pour les nettoyer et surveiller les accès.

La deuxième partie de sa question concerne la patinoire sur la place de Sardaigne et il espère que pour cette année, il n'y aura pas, comme l'année dernière, des WC en plastique juste à côté de la porte d'entrée de la buvette où les gens sortent pour aller fumer une cigarette ou boire un verre à l'air libre.

Mme Lammar répond que par rapport aux toilettes de la place de Sardaigne, un avant-projet est à l'étude et des toilettes tests devraient être posées sur la place. Ce système permettrait de les laisser ouvertes 24h sur 24h car il ne serait plus possible d'y entrer à plusieurs en même temps et une lumière s'allumerait lorsque que quelqu'un serait à l'intérieur pour permettre de savoir si c'est occupé ou non. Ce système a fait ces preuves au Flon qui est un quartier animé de Lausanne et il est à relever qu'il a été très peu endommagé.

Le Conseil administratif pense que c'est une bonne solution et il va venir tout prochainement avec ce projet qui devrait résoudre, à la fois les préoccupations des Conseillers municipaux et celles du Conseil administratif au niveau de la sécurité parce qu'il y a eu passablement de soucis avec lesdits toilettes et il y a un risque en les ouvrants 24h sur 24h.

Mme Lammar explique qu'une autre problématique concerne l'accès pour les handicapés parce que tant les toilettes de la place de Sardaigne que celles de la place du Marché ne sont pas accessibles pour les handicapés à cause de l'accès par les escaliers. C'est un élément inacceptable parce qu'au jour d'aujourd'hui, il est normal que ces espaces soient aussi à la disposition des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil administratif va se dépêcher de présenter ce projet puisque c'est véritablement un besoin pressant.

S'agissant de la patinoire, comme cela a été expliqué aux membres lors du bilan de celle-ci, un point négatif concernait ces toilettes et une autre solution sera présentée cette année.

M. Morex: école du Val d'Arve

M. Morex explique que le concierge de l'école du Val d'Arve est à la retraite depuis quelques mois. Lors de son engagement, le Conseil administratif de l'époque avait promis de lui trouver un appartement lorsqu'il serait à la retraite et devrait quitter son logement de fonction ; aujourd'hui, rien n'a été fait. Etant donné qu'il est toujours dans ce logement et que le nouveau concierge n'habite pas dans l'école, il subit les nuisances de l'école et du préau. De plus, au vu des horaires du concierge actuel qui n'habite pas sur place, il doit répondre aux gens et ouvrir les portes aux personnes venant occuper la salle de gym le week-end.

M. Morex trouve que cette situation devient problématique et il rappelle que le Conseil municipal avait voté pour qu'un appartement soit prévu pour le concierge dans les nouveaux aménagements du Val d'Arve.

M. Morex demande au Conseil administratif de remédier à la situation actuelle parce qu'il estime que l'ancien concierge n'a pas à effectuer des tâches que devrait faire son remplaçant.

Mme Lammar répond que le Conseil administratif cherche un appartement pour l'ancien concierge du Val d'Arve. Toutefois, elle précise que ce retard est aussi dû au fait que le Conseil administratif est resté longtemps dans l'attente de réponses de la part du concierge et de la caisse de pension pour connaître exactement le montant des revenus que touche ce couple. En effet, au niveau de la fondation HLM, les appartements sont attribués en fonction de certains critères de revenus et le nouveau règlement pose un certain nombre de problèmes pour répondre à cet accord qui existait entre le concierge et la ville de Carouge. Raison pour laquelle, une solution est étudiée avec la fondation HLM, la caisse de pension et, éventuellement le vieux-carouge si un appartement devait se libérer.

M. Morex croit savoir que les travaux du Val d'Arve n'ont pas débuté et qu'il est envisagé de transformer l'ancien appartement en autres locaux. De ce fait, le nouveau concierge habitera dans l'école lorsque le nouvel immeuble sera construit. Il relève qu'il n'est pas concevable qu'une école soit sans concierge sur place.

Mme Lammar précise que le projet a été modifié avec un appartement pour le concierge dans l'école. Mme lammar reconfirmera cette information.

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 22h36.